

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

Le 28 septembre, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne D'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- M. André TILLOY
- Mme Virginie KRIKORIAN
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- M. Jean-Louis BARTHÉLEMY
- Mme Martine GUICHARD
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER
- Mlle Athénaïs MICHEL

Madame la Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2021 16

Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

08 2021 17

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 22 juin 2021

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

08 2021 18

Modification du règlement intérieur du conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

2021 DDCT 60

Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2022

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

08 2021 19

Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2022, dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

2021 DAC 54

Subventions de 146097 euros, et conventions avec huit théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), avenant à convention triennale avec l'ASTP et l'État

Rapporteur : M. Jean-Pascal HESSE

2021 DAC 246

Subventions de 239000 euros, convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP

Rapporteur : M. Jean-Pascal HESSE

2021 DAC 507

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Proust au 45 rue de Courcelles

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

2021 DAC 568

Subventions de 165000 euros et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

Rapporteur : M. Jean-Pascal HESSE

2021 DAE 20

Marchés découverts alimentaires — Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 — avenants

Rapporteur : Mme Virginie KRIKORIAN

2021 DAE 162

Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 — Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires

Rapporteur : Mme Virginie KRIKORIAN

2021 DASCO 109

Divers collèges — Dotations (837576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs — Dotations (14350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens.

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

2021 DASCO 110

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (233887 euros), subventions d'équipement (79920 euros) et subventions pour travaux (189219 euros).

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

2021 DASCO 111

Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10925189 euros)

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

2021 DASCO 112

Collèges imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2779824 euros)

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

2021 DASCO 115

Collèges publics — Contribution de 2005969 euros de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

2021 DASCO 143

Convention de partenariat «Accompagnement du projet Oasis» avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

2021 DASCO 144

Caisse des écoles (8e) — Attribution d'une subvention exceptionnelle (100000 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

2021 DASES 24

Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (Centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3247510 euros) et signature d'avenant

Rapporteur : Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER

2021 DASES 147

Actions d'aide alimentaire (389984 euros): 6 subventions de fonctionnement (244142 euros) et 2 subventions d'investissement (145842 euros). Conventions-Avenant.

Rapporteur : Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER

2021 DDCT 50

Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée

Rapporteur : M. André TILLOY

2021 DDCT 58

États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

2021 DDCT 59

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

2021 DDCT 60 et 08 2021 19

Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2022 dont le conseil du 8^e arrondissement à la charge

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

2021 DEVE 62

Plan de sortie des plastiques Subventions de 378638 euros aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS

2021 DEVE 76

Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore

Rapporteur : M. Vincent BALADI

2021 DEVE 104

Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification du barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers

Rapporteur : M. Jean-Louis BARTHÉLEMY

2021 DFA 51

Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des locaux couverts de la culée droite du Pont Alexandre III — Port des Champs-Élysées (75008 Paris)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

2021 DFPE 201

Subventions de 20073 euros à quatre associations et un EPCC avec conventions et avenants pour le développement d'activités partagées et ludiques parents/enfants les samedis matin dans des EAPE

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

2021 DFPE 218

Subventions de 6375542 euros, avenants n°1, n°3 et n°6 avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

2021 DJS 30

Subvention de 121500 euros et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

2021 DU 125

Dénomination esplanade d'Arménie (8^e)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

2021 DVD 55

Prolongement du RER E EOLE à l'ouest et aménagement de la place Porte Maillot (17^e). Exonération de SNCF Réseau et la SPL PariSeine des redevances d'occupation du domaine public pour les travaux

Rapporteur : M. Jean-Louis BARTHÉLEMY

2021 DVD 94

Schéma directeur de la chaleur urbaine à Paris. Adoption

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Vœux et questions**Q08 2021 47**

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative au calendrier de mise en œuvre du projet «Renouveau au parc Monceau»

Q08 2021 48

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'achèvement des aménagements rue Corvetto

Q08 2021 49

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative aux équipements de la rue des Mathurins

Q08 2021 50

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à la limitation de la vitesse à 30 km/h à Paris

Q08 2021 51

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à la propreté

Q08 2021 52

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à la rentrée scolaire dans le 8^e arrondissement

Q08 2021 53

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'utilisation de la cour de l'école Florence le samedi

Q08 2021 54

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative aux places en crèches dans le 8^e arrondissement

Q08 2021 55

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative au dispositif « Paris Jeunes Vacances » en 2021

Q08 2021 56

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative aux travaux prévus au 27-29 rue Chateaubriand

V08 2021 15

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif au maintien des cars scolaires pour les cours de piscine

V08 2021 16

Vœu de Mme LECUYER pour mettre en place une alternative aux bus thermiques pour les trajets scolaires

Q08 2021 57

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur un premier bilan de la suppression des places de stationnement en surface dans l'arrondissement

Q08 2021 58

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'amélioration de l'aménagement de la « rue aux écoles » rue de Moscou entre la rue de Liège et la rue de Bucarest

Mme d'HAUTESERRE

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, bonsoir.

Je suis ravie de vous accueillir de nouveau en mairie pour tenir le Conseil d'arrondissement sous ses modalités habituelles. J'invite chacun, élus comme public, à veiller aux gestes barrières tout au long de la séance. Conformément à l'article 8 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1°/08 2021 16 Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire Gauger, comme secrétaire de séance, s'il accepte. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 08 2021 16 est adoptée.

2°/08 2021 17 Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 22 juin 2021

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose d'approuver le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 22 juin dernier.

Y-a-t-il des observations? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 08 2021 17 est adoptée à l'unanimité

Je réponds à une question posée par Mme LECUYER, qui s'était émue lors du dernier Conseil des modalités de désignation de l'opposition au sein des commissions municipales (crèches, logements) parce qu'elle n'y siège pas. Il a été décidé d'y nommer l'élue représentant la liste arrivée en deuxième position lors des élections municipales afin de respecter l'équilibre voulu par les électeurs. Je rappelle que Mme LECUYER est arrivée en quatrième position.

3°/08 2021 18 Modification du règlement intérieur du Conseil du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Le 28 juin 2020, les électeurs du 8^e arrondissement se sont librement exprimés dans les urnes et ont élu sans ambiguïté une majorité et une opposition. Certains dans cette assemblée ne semblent pas reconnaître ce verdict et tentent de détourner le Conseil d'arrondissement de sa fonction première. Le temps de la campagne électorale est terminé, nous sommes ici réunis pour faire avancer les projets attendus par les habitants. Si l'opposition représente 25% des élus de ce conseil, elle monopolise près de 50% du temps de parole. Ce déséquilibre est encore plus frappant lorsqu'on détaille le temps de parole par élu non inscrit. En multipliant les interventions hors sujet et les questions répétitives, une seule élue monopolise les débats.

La révision du règlement intérieur vise donc à maintenir l'équilibre entre majorité et opposition. Elle s'inspire des mécanismes présents dans d'autres conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris et a été validée par les services juridiques de la Ville de Paris :

- Toute intervention sur une délibération nécessitera une inscription auprès de la Direction générale des services, ce qui nous permettra d'adopter, par un vote bloqué, les délibérations qui ne font pas débat;
- Chaque élu inscrit sur un projet de délibération bénéficiera d'un temps de parole de 3 minutes, comprenant la présentation des éventuels vœux et amendements rattachés;
- Un élu ne pourra déposer qu'un vœu non rattaché, une question orale à la Maire de Paris ou une question orale à la Maire d'arrondissement;
- Le titre consacré au Comité d'Initiatives du Conseil d'arrondissement n'est plus utile, car les CICA sont tombés en désuétude en raison d'un format inadapté.

Le nombre de questions écrites n'est pas limité afin d'assurer la bonne information des élus de l'opposition. À cette séance par exemple, nombre de questions orales auraient pu être répondues par écrit très rapidement.

M. BALADI

Je souhaite déposer, au nom de la majorité, un amendement qui va vous être présenté sur table. Après échange avec élus de la majorité et de l'opposition, et compte tenu du nombre limité de délibérations inscrites en général à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, il n'a pas été jugé utile de maintenir l'inscription préalable pour prendre la parole sur une délibération.

Ensuite, il est proposé de porter à deux au lieu d'un le nombre de vœux non rattachés que peuvent déposer les conseillers d'arrondissement. Je signale également qu'il est nécessaire que les vœux aient trait aux compétences du Conseil d'arrondissement. Je rappelle enfin que vous pouvez déposer des vœux en lien avec les délibérations et l'ordre du jour présenté.

Concrètement, nous demandons donc la modification de l'article 21, alinéa 3 et l'article 22, alinéa 7. Je cite: «tout conseiller qui souhaite s'exprimer sur une délibération dispose d'un temps de parole de trois minutes qui inclut la présentation d'éventuels amendements et vœux rattachés.»

Ensuite, nous souhaitons rédiger de la manière suivante le 4^e alinéa de l'article 23: «Chaque élu peut déposer deux vœux non rattachés par séance». Je vous remercie.

Mme SEGOND

Les modifications du règlement intérieur proposées, que vous avez rappelées, nonobstant l'amendement qui nous est proposé, visent effectivement et clairement à museler votre opposition. Sans doute trouvez-vous que la durée des conseils d'arrondissement que vous menez, pourtant en général tambour battant, est encore trop longue et que vous avez mieux à faire. Sans doute trouvez-vous qu'un conseil d'arrondissement est un exercice difficile, voire désagréable, parce qu'effectivement, il ne souffre pas l'approximation voire l'amateurisme, et qu'il nécessite de maîtriser les dossiers de l'arrondissement. Sans doute trouvez-vous votre opposition gênante et trop curieuse de ce qui se passe mais le nombre de nos interventions est directement proportionnel à l'opacité avec laquelle vous gérez cet arrondissement.

Madame LECUYER, je le sais, va démontrer qu'encore une fois, malheureusement, notre arrondissement va à l'encontre de la tendance que nous pouvons constater dans les règlements intérieurs d'autres arrondissements.

Quant à ce qui vient d'être rappelé sur la possibilité que nous avons de déposer des vœux rattachés, je me permets de vous rappeler que, conformément au nouveau règlement intérieur que vous-même avez proposé sitôt votre réélection, le délai de 10 jours qui nous est imparti pour déposer ces vœux rend inefficace la mesure, puisque nous connaissons l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement après ce délai de 10 jours.

Je n'ai rien d'autre à ajouter que le fait que je vais évidemment voter contre cette délibération, y compris l'amendement qui nous est proposé. Je vous indique également qu'une partie de votre opposition va préparer un recours contre cette délibération et demandera son sursis à exécution dans le cadre d'un référé administratif. Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE

Madame SEGOND, je me permets de vous répondre. Vous semblez dire que les électeurs du 8^e arrondissement auraient élu des incompetents? Pourtant, nous sommes aux affaires! Voici ma réponse.

Mme LÉCUYER

Mon intervention a été rédigée avant que j'aie connaissance de cet amendement déposé au dernier moment. De plus, vous avez vous-même apporté un certain nombre de modifications au règlement intérieur dès lors que nous sommes réunis en séance. Nous ne pouvons donc en prendre connaissance qu'à cet instant ce qui est vraiment étonnant.

Les modifications du règlement intérieur qui nous sont proposées ce soir sans aucune justification, un an après que nous ayons délibéré ici même sur ce règlement, sont absolument anti-démocratiques. Elles sont en effet substantielles et n'ont d'autre objectif, c'est très clair, que de museler l'opposition. Comment justifier sinon une telle limitation de la possibilité d'intervenir pour tous les conseillers? Cela porte par là même une atteinte très grave à leur droit d'expression.

Pendant que certaines mairies d'arrondissement ouvrent leur conseil aux questions des habitants, vous bâillonnez vos élus. De quoi avez-vous peur? Je vous rappelle qu'en Conseil de Paris, de telles restrictions n'existent pas et que les élus de la majorité, comme ceux de l'opposition, peuvent présenter autant de vœux et de questions qu'ils le souhaitent.

M. BALADI

Fake News.

Mme LÉCUYER

Je n'ose imaginer la levée de boucliers que susciteraient de telles mesures. Cette délibération est donc absolument inacceptable, ce que confirment d'ailleurs les services juridiques de la Ville qui stipulent: «le règlement intérieur d'un conseil d'arrondissement peut restreindre le temps de parole des élus, mais cela ne doit pas porter atteinte au droit d'expression des conseillers». Nous parlons bien ici du temps des conseils, ce qui est le cas avec ce nouveau règlement.

En effet, en résumé, s'inscrire auprès de la Direction générale des services au plus tard 24 heures avant le début de la séance signifie la fin de la spontanéité, du développement des prises de position, et complexifie l'organisation du conseil. Vous avez visiblement décidé de revenir sur cette mesure. Plus grave encore, la restriction à une question écrite et orale par élu et par séance adressée à la Maire de Paris, ou encore de vœux et de questions orales écrites à la Maire d'arrondissement empêche la prise en compte des nombreux problèmes que peuvent nous remonter les administrés dans l'arrondissement.

La meilleure façon de limiter les interventions des uns et des autres en conseil d'arrondissement, c'est en amont, de résoudre efficacement les problèmes qui se posent sur le terrain, et non pas de cacher la poussière sous le tapis.

Pour finir sur ce règlement intérieur, le nouvel article 14 se contente de prévoir la possibilité, et non les modalités, d'organisation d'une diffusion et d'un enregistrement de nos débats. Nos administrés qui avaient apprécié de pouvoir suivre nos séances à distance regretteront une régression démocratique. Adieu à la transparence! Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce nouveau règlement intérieur et ne proposerai pas d'amendement. Je reconnais pourtant que je l'avais envisagé dans un premier temps. Je ne voterai pas cette régression.

Mme d'HAUTESERRE

Ce règlement a été vu par les services juridiques de la Ville de Paris. La raison pour laquelle nous sommes revenus sur le règlement qui a été voté tout au début de la nouvelle mandature, c'est que je ne pensais pas que vous alliez profiter des séances du Conseil d'arrondissement pour alimenter votre fake news, votre newsletter avec tous les éléments que vous pouvez rapporter.

Aussi, lorsqu'il n'y a que dix délibérations à examiner, la séance s'éternise au point de durer trois heures et demie! Je vous invite à vous informer sur le déroulé d'autres conseils et d'autres assemblées. Arrêtez de nous raconter des conneries! J'ai ici à mes côtés deux conseillers siégeant au Conseil de Paris. Notre opposition LR dépose régulièrement au Conseil de Paris un maximum de délibérations et de vœux pour faire de l'obstruction. Effectivement, je n'ai pas le temps de passer quatre ou cinq heures pour vous faire plaisir.

Mme MICHEL

J'ai décidé de contacter la majorité LR de cet arrondissement que j'aimerais remercier. Nous étions toutes les trois en désaccord avec le règlement proposé. La démocratie, c'est discuter avec les personnes qui ne sont pas d'accord avec nous. Ces personnes m'ont écoutée. Je peux comprendre que ce soit compris comme une restriction puisque c'est une limitation, mais cette restriction se fait aussi dans d'autres arrondissements, alors que ce n'était pas le cas auparavant, d'où mon fort désaccord. Je n'ai pas hésité à leur dire directement à quel point j'étais en désaccord, et ils ont su m'écouter.

Je pense que faire de la politique demande de fournir des efforts dans les deux sens. Ils ont su se remettre en cause. Je ne vois pas pourquoi en politique, ce serait une mauvaise chose de se remettre en cause. Il faut savoir dire qu'on peut s'améliorer et prendre en compte la parole des autres.

Je tiens à les remercier sur ce point, parce qu'ils ne sont pas tributaires de vos votes pour faire adopter ce règlement intérieur. J'espère que ce conseil va s'apaiser, que chacun va mettre un peu d'eau dans son vin, j'ai l'impression que nous avançons ici toujours en tension. Ce ne sont pas nos intérêts politiques qui y gagnent mais bien ceux qui nous regardent, les habitants du 8^e arrondissement, qui y perdent.

Applaudissements.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix l'amendement déposé par la majorité. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui est contre?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil adopte la modification du règlement intérieur du Conseil du 8^{ème} arrondissement

Suffrages exprimés POUR le projet : 11 (Mme Jeanne D' HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean- Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Athénaïs MICHEL)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

4°/08 2021 19 Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^e arrondissement a la charge

2021 DDCT 60 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2022

M. GAUGER

Comme chaque année, et conformément à la législation, nous devons mettre à jour l'inventaire des équipements «de proximité». Nous vous proposons de joindre les deux délibérations qui traitent le même sujet.

Pour rappel, tous les équipements municipaux ne sont pas des équipements de proximité, tels les bains douches ou les écoles. Le centre sportif Jacqueline-Auriol par exemple, n'en est pas un. Quand ces équipements sont inscrits sur la liste des équipements de proximité, la Mairie du 8^e arrondissement gère le budget de fonctionnement. Un certain nombre d'entre eux sont listés en annexe de cette délibération : équipements sportifs, culturels, éducatifs, la mairie, les espaces verts. Nous attirons votre attention sur deux points :

- La Maison de vie associative et citoyenne passe de nouveau dans le périmètre des fonds de la Mairie du 8^e arrondissement. Nous devons être vigilants à ce que ces dépenses nouvelles soient compensées par une ressource complémentaire. Il nous faut accueillir un budget correspondant pour faire fonctionner cette maison comme il se doit;
- La crèche du 208 Faubourg Saint-Honoré devient multi-accueil. Ainsi, cet établissement pourra accueillir des enfants à temps plein en crèche ou à temps partiel en halte-garderie. Cela n'a pas d'effet direct sur cet inventaire.

Comme chaque année, j'en profite pour parler de l'ensemble d'après extérieurs cours Albert-1^{er}. Nous l'avons évoqué lors du dernier conseil: il s'agit toujours de réaliser un parcours sportif qui s'intégrerait aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Les discussions avancent bien sur ce sujet-là. Il faut toutefois prendre en considération les normes d'urbanisme, etc.

Ainsi proposons-nous de voter pour ces deux délibérations, l'inventaire 2022 permettra d'adapter le budget spécial.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix les délibérations 08 2021 19 et 2021 DDCT 60. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Les délibérations 2021 DDCT 60 et 08 2021 19 sont votées à l'unanimité, je vous remercie.

5°/2021 DAC 54 Subventions (146097 euros) et conventions avec 8 théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien au théâtre privé (ASTP), avenant à convention triennale avec l'ASTP et l'État.

M. HESSE

Dans le cadre de la politique municipale d'aide à l'activité théâtrale, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à huit théâtres privés parisiens, tous membres de l'Association pour le soutien au théâtre privé. Ces subventions portent sur des travaux, notamment en matière de sécurité et de mise en conformité et ne concernent pas le fonctionnement probant de ces établissements. Le montant total de ces subventions à attribuer s'élève donc à 146097 euros. Il est à noter qu'en raison du contexte de la crise sanitaire de 2020, ces théâtres privés n'avaient pas fait de demande de soutien l'an dernier. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DAC 54. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DAC 54 est votée à l'unanimité.

6°/2021 DAC 246 Subventions (239000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP.

M. HESSE

Comme vous le savez, l'accès à la culture et aux œuvres d'art dès le plus jeune âge reste un objectif majeur de la politique culturelle et éducative de la Ville. L'Art pour Grandir permet depuis plus de 10 ans de créer des relations nouvelles entre les différents services culturels pédagogiques et propose aux enfants de nombreuses pratiques artistiques comme l'éveil artistique, des parcours de sensibilisation musicale ou l'éducation à l'image et au cinéma. Cette délibération concerne huit structures culturelles, comme le Théâtre de la Ville qui accueille plus de 2000 enfants des écoles chaque année.

Aussi, afin de soutenir ces huit structures pour la réalisation de leur projet, et en raison de l'annulation de la plupart des activités prévues l'année dernière en raison de la crise sanitaire, je vous propose de leur attribuer des subventions distinctes d'un montant total de 239000 euros.

Je souhaiterais enfin porter à votre connaissance que notre avis ne vaut pas pour autant approbation de toute la programmation théâtrale des établissements, conformément aux principes de liberté de création. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme SEGOND

Comme je l'avais indiqué lors d'un précédent conseil, le Théâtre de la Ville mène une politique d'ouverture et d'accessibilité aux écoles tout à fait louable, il faut l'encourager. Je voudrais savoir combien d'enfants du 8^e arrondissement bénéficieront de ce dispositif. Par ailleurs, au cours du Conseil d'arrondissement du 22 juin dernier, vous avez déclaré, Madame la Maire: «nous avons demandé au directeur du Théâtre de la Ville des négociations pour que les habitants et surtout les élèves puissent bénéficier d'un tarif spécifique pour le 8^e arrondissement.» Je voudrais connaître le résultat de ces négociations.

Mme d'HAUTESERRE

Les négociations ont avancé. Les chiffres des écoles nous ont été donnés. Pour l'année 2021, voici ce qui est programmé pour les élèves du 8^e arrondissement :

- Deux centres de loisirs iront à «Mon premier festival»;
- Un centre de loisirs bénéficiera tout au long de l'année d'ateliers photos;
- Deux centres de loisirs iront dans les musées de la ville de Paris;
- Une école participe au dispositif «École et cinéma»;
- Un parcours de sensibilisation musicale sera mis en place dans quatre écoles;
- Un établissement participera aux dispositifs «Mon premier cinéma» et «École et cinéma»;
- Trois écoles iront à la demi-journée dans un musée de la ville de Paris;
- Six établissements accueillent des ateliers périscolaires culturels;
- Une école participera à un atelier un partenariat avec la Cinémathèque Robert-Lynen;
- Deux collèges s'inscrivent dans le dispositif «Collège au cinéma»;
- Un collège bénéficie d'un partenariat avec la Maison du Geste et de l'Image.

Mme SEGOND

Pour ce qui est du Théâtre de la Ville?

Mme d'HAUTESERRE

Ce théâtre accueille plus de 2000 enfants des écoles et centres de loisirs parisiens. Il bénéficie à ce titre d'une subvention de 35000 euros. Les échanges se poursuivent avec les équipes d'Emmanuel Demarcy-Mota et le rectorat, par l'intermédiaire de l'Inspectrice de l'Éducation nationale qui tient à ce que les écoles et centres de loisirs de l'arrondissement bénéficient de ce théâtre à proximité.

Je mets aux voix la délibération 2021 DAC 246. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DAC 246 est votée à l'unanimité.

7°/2021 DAC 507 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Proust au 45 rue de Courcelles à Paris 8°

M. HESSE

L'an prochain, nous commémorerons le centième anniversaire de la disparition de Marcel Proust. À ce sujet, je vous signale que nous réfléchissons à une éventuelle exposition rétrospective dans les murs de notre mairie pour commémorer cet anniversaire. L'auteur, qui a vécu plusieurs années au 45 rue de Courcelles avant d'emménager au 102 boulevard Haussmann où il écrira *À la Recherche du temps perdu* mérite, à l'occasion de cet anniversaire, et pour marquer son attachement à notre arrondissement, l'apposition d'une plaque commémorative à cette adresse dont le texte est le suivant : « Marcel Proust 1871-1922 demeura dans cet immeuble de 1900 à 1906. » Sous réserve, bien entendu, de l'accord des propriétaires. Je vous remercie d'en délibérer.

Mme LÉCUYER

Je me réjouis bien sûr de cette initiative de la Ville de Paris qui met en lumière les liens étroits de Marcel Proust, monument de la littérature française avec le quartier historiquement proustien de la plaine Monceau et de Saint-Augustin. Marcel Proust a en effet vécu, comme vous l'avez rappelé, jusqu'en 1919 boulevard Malesherbes, rue de Courcelles et boulevard Haussmann. J'en profite pour évoquer, à l'attention des amoureux de Marcel Proust, le prix Céleste-Albaret créé en 2015 par la librairie Fontaine Haussmann, et par l'hôtel littéraire *Le Swann* qui récompense chaque année un livre paru sur Marcel Proust et son œuvre. J'en profite également pour signaler aux passionnés que demain, cet hôtel recevra Laure Hillerin à l'occasion de la parution de son livre *À la recherche de Céleste Albaret* : une enquête inédite sur la gouvernante de Marcel Proust. Je vote pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DAC 507. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DAC 507 est votée à l'unanimité.

8°/2021 DAC 568 Subventions (165 000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

M. HESSE

Je vous propose par le présent projet d'accorder notre soutien à six établissements cinématographiques parisiens, comme le Balzac dans le 8° arrondissement, afin de les aider à financer la mise en accessibilité de leurs salles, à réaliser des travaux de rénovation et de modernisation ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels. Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose une aide d'un montant total de 165 000 euros, afin de leur permettre de meilleures conditions d'accueil et de favoriser la relance de ce secteur, particulièrement touché par les fermetures administratives liées à la crise sanitaire. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme SEGOND

Je me réjouis d'encourager le cinéma le Balzac qui existe depuis 1935 et qui est l'une des figures importantes de notre arrondissement. C'est vrai qu'il a énormément souffert. On peut souligner son

effort de diversification puisqu'il projette des films pour enfants qui leur permettent de voir qu'il n'y a pas que Disney. Sa programmation hors des sentiers battus permet également à tout public d'assister à des opéras et des ballets classiques : on ne peut que se réjouir de cette subvention, en espérant qu'elle l'aidera à franchir ce pas extrêmement difficile.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DAC 568. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DACC 568 est votée à l'unanimité.

9°/2021 DAE 20 Marchés découverts alimentaires — Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 — avenants

Mme KRIKORIAN

Il s'agit d'aider les marchés alimentaires et biologiques qui ont dû fermer entre le 24 mars et le 11 mai 2020 en disposant d'une exonération des redevances sur cette période. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme LÉCUYER

Je suis évidemment favorable à ce projet de délibération. Comme élue de droite, je suis évidemment soucieuse de la bonne gestion de nos finances publiques, mais plus largement dans notre contexte parisien d'incertitudes sanitaire et économique persistantes, j'invite les pouvoirs publics à retirer aussi progressivement que possible la perfusion des aides publiques. Nous devons revenir à la maîtrise de nos dépenses publiques toutefois, ne reproduisons pas l'erreur de la sortie de crise de 2009 lorsque le rebond de la croissance avait été anéanti par la volonté de rétablir prématurément l'orthodoxie budgétaire. La dette COVID-19 est une « bonne dette », car c'est celle qui garantit le rebond de la croissance attendue.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DAE 20. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DAE 20 est votée à l'unanimité.

10°/2021 DAE 162 Mesures en soutien aux acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 — Marchés de quartier - Exonération des droits de place dus par certains commerçants.

Mme KRIKORIAN

Il s'agit ici de prendre la même mesure d'exonération de deux mois de redevance pour les marchés non alimentaires. Dans le 8^e arrondissement, il s'agit du marché aux timbres, carré Marigny, qui se tient tous les jeudis, samedis et dimanches. La portée de cette mesure est en fait assez limitée si l'on regarde le coût, puisqu'elle est valorisée à 64,79 euros pour deux mois, pour chacun des 17 commerçants. Merci de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix la délibération 2021 DAE 162. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? *La délibération 2021 DAE 162 est votée à l'unanimité.*

11°/2021 DASCO 109 Divers collèges — Dotations (837576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs — Dotations (14350 euros) dans le cadre du fonctionnement de «l'Action collégiens».

Mme MALACHARD DES REYSSIERS

Il s'agit d'un ensemble de dotations que nous avons regroupé.

S'agissant de la DASCO 109, comme vous le savez, les collèges sont classés en quatre groupes par le rectorat en fonctions d'indicateurs de réussite scolaire et de situations sociales des élèves. Cette dotation varie ainsi entre 2000 euros et 19500 euros selon le classement. Étant donné le poids des IPS (Indicateurs de position sociale), les collèges du 8^e arrondissement sont classés dans le premier groupe, et bénéficient ainsi de 2000 euros de subvention annuelle pour la réalisation de leurs projets éducatifs.

De plus, si un surplus est constaté d'une année sur l'autre, il est déduit de la subvention de l'établissement. Pour notre arrondissement :

- Le collège Condorcet reçoit 1000 euros;
- Le collège Octave-Gréard reçoit 2000 euros;
- La cité scolaire Chaptal ne perçoit rien, parce que c'est une cité scolaire.
-

2021 DASCO 110 —Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (233887 euros), subventions d'équipement (79920 euros) et subventions pour travaux (189219 euros).

La Ville de Paris assure le financement du fonctionnement, de l'équipement et des travaux dans les collèges publics. DASCO 110 fait part d'un complément de dotation déjà versé en 2021, soit :

- 3.000 euros pour les dépenses de chauffage du collège Condorcet;
- 8.000 euros pour le financement des travaux du collège Condorcet.

Nous avons eu un échange d'e-mails parce qu'il apparaît que les travaux effectués dans ce collège, notamment l'infirmerie, ne se sont pas avérés satisfaisants. Le suivi de travaux a été compliqué, en effet, l'entreprise retenue par la Ville de Paris a accumulé les retards et les malfaçons. Nous sommes intervenus auprès des services afin que les travaux soient repris dans les meilleurs délais et que les élèves ne pâtissent pas de ces travaux ralentis.

2021 DASCO 111 —Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10925189 euros)

Cette délibération détermine la subvention de fonctionnement fixée pour l'année 2022 en ce qui concerne les dépenses pédagogiques de maintenance et d'entretien des locaux. Compte tenu de l'importance donnée aux critères sociaux, les établissements du 8^e arrondissement sont malheureusement perdants et voient leurs dotations reculer, soit :

- Pour le collège Condorcet : 226675 euros;
- Pour le collège Octave-Gréard : 151637 euros.

2021 DASCO 112 — Collèges publics imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2779 824 euros)

Il s'agit exactement de la même chose que la délibération précédente, mais cette fois-ci pour les collèges situés dans les cités scolaires, en l'occurrence Chaptal pour le 8^e arrondissement, qui reçoit 70726 euros pour son collège. Je vais faire un aparté pour dire que j'ai eu un rendez-vous avec le vice-président de la région en charge des lycées pour faire un tour de fond en comble de Chaptal pour voir les travaux nécessaires. Madame la Maire faisant partie du Conseil régional, cela va permettre d'accélérer le processus. Je vous propose de délibérer.

Mme SECOND

À propos de la DASCO 110 où il est question de malfaçons constatées, puisqu'il s'agit d'une subvention complémentaire de 8000 euros, avez-vous le montant des travaux de départ ?

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Je n'ai pas le chiffrage ici, mais je vous le transmettrai.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix les délibérations 2021 DASCO 109, 110, 111 et 112. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Les délibérations 2021 DASCO 109, 110, 111 et 112 sont votées à l'unanimité.

12°/2021 DASCO 115 Collèges publics — Contribution (2005969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

La Ville de Paris prélève 52 % des recettes issues des familles et perçues par les établissements ainsi répartis: 50 % permettent de financer la mutualisation afin de tenir compte des disparités des quotients entre les collèges, les 2 % restants sont dédiés aux travaux urgents. Pour notre arrondissement, les contributions sont les suivantes :

- 66.171 euros pour le collège Condorcet;
- 70.878 euros pour le collège Octave-Gréard.

Notons que la reprise des restaurants de ces collèges n'aura lieu qu'en 2023, ce qui permettra de mieux préparer l'intégration. C'est un changement d'échelle important pour la caisse des écoles en termes de repas servi, de personnel et de marché d'approvisionnement.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix la délibération 2021 DASCO 115. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DASCO 115 est votée à l'unanimité.

13°/2021 DASCO 143 —Convention de partenariat «Accompagnement du projet Oasis» avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Le CAUE (Conseil d'architecture, urbanisme et environnement) de Paris accompagne la ville pour la conduite des projets Oasis, que vous connaissez bien maintenant (cours ouvertes le samedi, pour les habitants). Il aide les partenaires des cours Oasis à identifier les conditions de réussite des projets, à former les agents de la CASP et à évaluer les réalisations. À ce titre, le CAUE bénéficie d'une subvention de 150 000 euros pour accompagner les projets dans tout Paris. Je vous propose de délibérer.

Mme LÉCUYER

Pour le 8^e arrondissement, les cours Oasis sont situées sur le collège Octave-Gréard, n'est-ce pas?

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Oui et nous attendons le projet pour la rue de la bienfaisance.

Mme LÉCUYER

Concrètement, comment cela se manifeste-t-il?

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Des agents de la Ville assurent le suivi et surveillent les travaux.

Mme LÉCUYER

En quoi consistent ces travaux dans le cadre de ce projet Oasis?

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Il s'agit de végétaliser les cours des écoles, de les restructurer de façon à pouvoir les ouvrir aux habitants des quartiers parisiens, d'installer des fontaines, des jardins japonais, des petits ponts, de bacs à sable. Cela dans tout Paris. Pour le 8^e arrondissement, ces aménagements ont lieu à Octave-Gréard avec des aires végétalisées.

Mme d'HAUTESERRE

C'est un budget provenant de fonds européens.

M. GAUGER

Lors des élections, ce collège était un bureau de vote, et nous avons obtenu de nombreux retours positifs des habitants. La végétalisation a été très appréciée.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

L'établissement possède deux cours. Lors des élections, celle située sur la rue du Général-Foy était ouverte. Nous n'ouvrirons pas l'autre cour située sur le flanc du collège.

M. BALADI

Pour avoir moi-même été élève dans ce collège, je me souviens que dans l'une des cours, il y avait du stationnement automobile, alors que l'école était très fréquentée avec de nombreuses allées et venues. Cette mesure ne peut aller que dans le bon sens.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DASCO 143. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DASCO 143 est votée à l'unanimité.

14°/2021 DASCO 144 Caisse des écoles (8e) — Attribution d'une subvention exceptionnelle (100 000 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Mme d'HAUTESERRE

La Caisse des écoles a subi durant toute l'année scolaire 2020/2021 l'effet de la crise sanitaire. La fréquentation des élèves a baissé de 35% en raison des semaines de confinement et de la généralisation du télétravail. Pour autant, les charges fixes ont dû être honorées, à commencer par le paiement des charges salariales, puisqu'aucun dispositif de chômage partiel n'a bénéficié à ce type d'établissements. La Ville de Paris a apporté un soutien exceptionnel à la Caisse du 8^e en 2020, pour un montant total de 212274 euros.

Depuis plusieurs années, la Caisse des écoles fait face à des charges supplémentaires (déprécarisation du personnel, maintenance des cuisines) qui ne sont pas compensées par des recettes supplémentaires. Le nouveau directeur de la Caisse des écoles s'est engagé sur une trajectoire ambitieuse en matière d'alimentation durable et doit préparer l'intégration d'ici 2023 de la restauration des deux collèges autonomes, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure : Condorcet et Octave-Gréard. Pour faire face à ces besoins et consolider la trésorerie de la Caisse, un dialogue s'est engagé avec le service de la restauration scolaire de la Ville de Paris.

Aussi, au terme de ces discussions, nous avons obtenu une subvention exceptionnelle de 100000 euros pour le fonctionnement de notre belle Caisse des écoles.

Je mets aux voix la délibération 2021 DASCO 144. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DASCO 144 est votée à l'unanimité.

15°/2021 DASES 24 : Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants, au titre des CLIC (Centres locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3247510 euros) et signature d'un avenant.

Mme DEBADIER MOULINIER

Dans le cadre du plan sénior 2017-2021, les Maisons des aînés et des aidants, plus connues sous l'acronyme M2A, se sont développées sur l'ensemble du territoire parisien. Elles ont pour objet de favoriser le maintien à domicile et d'améliorer le parcours de santé des personnes âgées en privilégiant les personnes fragiles, et d'accompagner leurs aidants en y intégrant tous les dispositifs de coordination existants, tant sociaux que médicaux.

Le 8^e arrondissement est couvert par la M2A Nord-Ouest portée par l'AP-HP, située dans l'hôpital Bretonneau dans le 18^e arrondissement. Elle s'est particulièrement mobilisée pour la vaccination des personnes âgées isolées cette année, et continue à aider la Mairie du 8^e arrondissement dans son plan d'identification des séniors isolés, que nous portons avec Mme la Maire.

Au titre de ses missions d'information et de coordination gérontologique, la présente délibération a pour objet d'approuver la participation de l'année 2021 aux Maisons des aînés et des aidants à hauteur de 507938 euros pour la M2A Nord-Ouest, somme qui, je le fais remarquer, est égale à celle de 2020, pour un total de 3247510 euros pour l'ensemble des six M2A de Paris. J'appelle à voter pour cette participation.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix la délibération 2021 DASES 24. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DASES 24 est votée à l'unanimité.

16°/2021 DASES 147: Actions d'aide alimentaire (389984 euros): 6 subventions de fonctionnement (244142 euros) et 2 subventions d'investissement (145842 euros). Conventions-Avenant.

Mme DEBADIER MOULINIER

Cette série de subventions de fonctionnement et d'investissement touche à la distribution de repas et de colis alimentaires aux plus démunis sans qu'elle ne concerne véritablement une association du 8^e arrondissement. Il y a par exemple les Restaurants du Cœur, Action contre la faim, ou des associations moins connues qui se sont développées pendant la pandémie, comme Food Sweet Food qui mène également une action contre le gaspillage alimentaire, la Table verte ou MaMaMa qui distribue des biens de première nécessité aux mamans et jeunes enfants. Je remarquerai que depuis la crise du COVID-19, les volumes d'aide alimentaire ont augmenté, avec notamment l'apparition de nouveaux publics bénéficiaires.

J'appelle à voter pour ces subventions.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole?

Je mets aux voix la délibération 2021 DASES 147. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DASES 147 est votée à l'unanimité

17°/2021 DDCT 50 délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée

M. TILLOY

Cette délibération vise à instaurer de nouveaux modes de participation des habitants à la vie démocratique, en instituant une assemblée citoyenne, un Conseil parisien des associations, et en réorientant la communauté des Volontaires de Paris.

L'Assemblée citoyenne aurait trois missions :

- Faire entendre la voix des Parisiens;
- Se former, décrypter et évaluer un projet ou une politique publique;
- Proposer et peser sur la décision publique.

Elle serait constituée de 50 membres, tirés au sort pour un mandat d'un an, et indemnisés selon leur participation. Elle pourrait auditionner les maires d'arrondissement, les adjoints, les directions de la

Ville et des experts. Elle disposerait d'un budget de 50000 euros par an et un agent de la Ville y serait employé à temps plein.

Celle-ci pourrait :

- poser des questions au Conseil de Paris;
- lui soumettre des vœux et une délibération;
- activer une Mission d'information et d'évaluation (MIE);
- activer un jury;
- et choisirait le thème du budget participatif parisien.

Le Conseil parisien des associations serait un organe consultatif et participatif qui exprimerait les demandes, les besoins et les attentes des associations parisiennes dans tous les secteurs d'activité qui les concerneraient. Il serait composé de 100 associations désignées ou tirées au sort pour deux ans. Son fonctionnement reposerait en partie sur les ressources de la DDCT (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires). Il pourrait interpeler le Conseil de Paris, soumettre des vœux, rencontrer ou consulter des élus, les cabinets et l'Administration. Il serait un partenaire privilégié pour la coconstruction de l'action publique.

Enfin, les Volontaires de Paris agissent auprès des personnes les plus vulnérables contre le dérèglement climatique, pour la biodiversité, pour des grands événements culturels et sportifs et pour la démocratie participative. Ils agissent au quotidien, notamment en faveur de la propreté, de l'accessibilité, de la solidarité, de la transition écologique et de la cohésion sociale et peuvent être mobilisés en cas de crise aiguë.

Toute personne physique de plus de 16 ans peut être volontaire, cet engagement est bénévole. Ces Volontaires de Paris existent déjà. Dans la nouvelle charte qui nous est soumise, il est prévu de rendre les Volontaires acteurs essentiels de la mise en œuvre des politiques publiques et en particulier du projet de la Ville du quart d'heure. Il est proposé de créer des communautés locales de Volontaires de Paris dont la partie localisée de l'animation sera gérée au niveau de l'arrondissement, par le biais, en particulier, des maisons de la vie associative et citoyenne et le futur pôle d'animation de la vie locale en arrondissement afin de faciliter l'engagement des citoyens au plus près de chez eux.

Il est aussi proposé d'organiser des événements de mobilisation de la communauté des Volontaires de Paris. La programmation en serait territorialisée et thématique selon les priorités du projet de la Ville du quart d'heure. Les maires d'arrondissement et les adjoints à la Mairie de Paris seraient associés pour construire la programmation de ces événements dans tous les quartiers.

Cette délibération pose clairement la question de la marginalisation du rôle des élus : conseillers de Paris et conseillers d'arrondissement au profit de structures intermédiaires. Ces structures prétendent mettre en avant une démocratie citoyenne et participative au détriment du principe de démocratie représentative qui régit les institutions locales et nationales en France. Elles créent de véritables contre-pouvoirs institutionnalisés, permanents, dotés d'un budget, pouvant avoir des contacts directs avec l'exécutif et ses cabinets.

Malgré le tirage au sort, les membres de l'Assemblée citoyenne risquent fort d'être influencés par les équipes de la municipalité en place, formée par des agents de la Ville ou des agents amis. De surcroît, elle tend également à marginaliser les conseils de quartier, instances de dialogue et de collaboration

avec les habitants. Par ailleurs, dans le Conseil parisien des associations, les associations sont clairement positionnées dans un rôle politique. Enfin, les Volontaires de Paris qui s'étaient engagés pour le service de leurs concitoyens se voient soumis à un projet politique, lié à la municipalité actuelle. Pour ces raisons, je vous appelle à voter contre cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous rappelle que le groupe «Changer Paris» dont nous sommes tous les trois membres appelle à voter contre cette délibération.

Mme LÉCUYER

Je rejoins une grande partie de ce que M. TILLOY vient d'évoquer. Je suis extrêmement réservée sur ce projet de délibération qui consiste en une énième communication de la Mairie de Paris sur la démocratie participative locale. Or la démocratie participative, c'est bien d'en parler, mais encore mieux de la pratiquer. Nous avons connu un certain nombre de sujets très locaux pour lesquels nous avons pu voir que cette démocratie participative a un peu de mal à se concrétiser. Je pense au réaménagement d'un certain nombre de rues (Bienfaisance, Moscou, Naples), mais aussi au quartier Europe-Saint-Augustin dont les habitants ont à peine été informés des nombreux projets d'aménagements, pourtant structurants, du plan de circulation des espaces publics en bas de chez eux. Dans le cas présent, nous ne pouvons pas dire qu'il y ait eu une démocratie participative fonctionnelle.

Concernant enfin la délibération en elle-même, celle-ci pose la question, comme vous l'avez souligné, du rôle des élus au profit de structures intermédiaires, mettant à mal le principe de démocratie participative qui régit nos institutions.

Pour finir, je crains que les membres de cette Assemblée citoyenne constituent une couche supplémentaire au millefeuille consultatif parisien et ne soit que représentative de l'écosystème politique rose-vert-rouge de l'Hôtel de Ville. Je m'étonne qu'ils soient rémunérés alors que les membres des conseils de quartier consacrent eux, bénévolement, de leur temps pour contribuer au bon fonctionnement de notre démocratie locale, ainsi que les élus d'opposition qui ne sont bien sûr pas rémunérés. Compte tenu de ce qui précède, je vais voter contre ce projet de délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Je rappelle simplement que tous les projets qui sont réalisés sont en consultation de tous les habitants qui habitent le 8^e arrondissement. Je mets aux voix la délibération 2021 DDCT 50 avec un avis défavorable de la majorité. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

A LA MAJORITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12 (Mme Jeanne D' HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean- Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

18°/2021 DDCT 58 : États spéciaux d'arrondissement — détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération fixe, comme chaque année, les modalités de calcul des différentes dotations qui composent l'état spécial de l'arrondissement. Les modalités de calcul, en fonction de la population essentiellement, sont inchangées.

Je rappelle que les dotations sont de 2300000 euros pour le 8^e arrondissement. Entre 2010 et 2014, nous avons perdu 5000 habitants. Entre 2014 et 2020, nous en avons gagné près de 1000. Il faut désormais que les familles se fixent. À chaque mariage, nous rappelons au jeune couple que nous avons de belles crèches, de beaux établissements scolaires et que nous faisons tout pour les garder dans l'arrondissement parce que le jour où nous perdrons des habitants, sitôt un certain seuil atteint, le budget de fonctionnement sera amputé de moitié. Nous sommes vigilants, et c'est la raison pour laquelle cette délibération nous permet d'obtenir un certain montant.

Je rappelle qu'il y a au sein de cet arrondissement 6000 entreprises actives et que c'est le poumon économique de la capitale. Or, nous ne touchons aucune taxe, aucun impôt, la dotation est attribuée par l'État et la Ville de Paris.

Mme SEGOND

Chaque fois que nous évoquons ce sujet, de conseil en conseil, nous savons que ce mode de calcul est structurellement défavorable au 8^e arrondissement. En effet, les dotations sont attribuées en fonction de la population et ne tiennent absolument pas compte des milliers de personnes qui viennent y travailler. C'est totalement inégalitaire. Nous savons que nous recevons entre trois et quatre fois plus de travailleurs. Je crois que notre population s'élève à environ 36500 habitants. Il faudrait faire entendre ce point à la Mairie de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

C'est la loi PLM (Paris Lyon Marseille) de M. Defferre. Ces trois villes fonctionnent avec une mairie centrale et des mairies d'arrondissement. Il faudrait que les parlementaires puissent proposer une nouvelle loi et la voter comme Mme Hidalgo a pu faire voter une loi par le Parlement pour réunir les quatre premiers arrondissements de Paris. Mme Hidalgo ne peut décider seule que le 8^e arrondissement puisse bénéficier davantage de budget parce qu'il accueille beaucoup plus de travailleurs et d'entreprises...

En tant qu'arrondissement, le 8^e est le poumon économique de la capitale mais nous ne sommes pas bien lotis en termes de budget de fonctionnement. Heureusement, vu les relations harmonieuses avec les services de la Ville, notamment avec l'adjoint au budget et aux finances, nous sommes parvenus en 2014, à obtenir dix-sept millions d'euros inscrits au PIM de 2014-2020 pour pouvoir restaurer les bâtiments culturels. Nous avons obtenu de l'argent supplémentaire pour l'église de la Madeleine. Les budgets supplémentaires font l'objet d'un arbitrage par la Maire de Paris.

On relate que je suis copine avec la Maire de Paris parce que je lui fais la bise. Et bien, je dis d'accord pour des bises matin, midi et soir si j'obtiens à chaque fois 3 millions d'euros pour l'arrondissement ! Il faut être objectif et pragmatique. Évidemment, je ne suis pas de son bord politique, je ne partage pas ses orientations, mais cela n'empêche que les bonnes relations nous permettent d'obtenir des budgets. Qu'est-ce que je peux faire avec 2,3 millions d'euros en fonctionnement ? Je ne peux même

pas reboucher un carrefour de rue. La chaussée de la rue Royale s'est effondrée. Nous avons obtenu 800000 euros pour refaire cette chaussée. Cette somme ne s'obtient pas en claquant des doigts. C'est le fruit de négociations et d'implications, nous sommes parvenus à nous faire entendre. Le 8^e arrondissement, malgré son faible budget de dotation, parvient à fonctionner, avec des budgets supplémentaires alloués par la Ville.

Je mets aux voix la délibération 2021 DDCT 58. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DDCT 58 est votée à l'unanimité.

19°/2021 DDCT 59: États spéciaux d'arrondissement — Délibération cadre - investissement 2022Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération permet aux états spéciaux d'arrondissement de financer des travaux qui relèvent en théorie de la seule compétence du Conseil de Paris, comme la voirie où certains équipements.

Le 8^e arrondissement utilise cette faculté par exemple pour réaliser des opérations de rénovation de chaussée ou de trottoirs, compte tenu du manque de moyens alloués par le Conseil de Paris pour ce type d'opérations. Je mets aux voix la délibération 2021 DDCT 59. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DDCT 59 est votée à l'unanimité.

20°/2021 DEVE 62 DASCO – DASES Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne, convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et le CASVP et subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Il s'agit de la concrétisation du plan de sortie des plastiques élaborée dans le cadre d'un groupe de travail duquel je fais partie, entre les Caisses des écoles et les restaurants collectifs de la ville de Paris. Plusieurs mesures sont énoncées ici. L'impact des bacs plastiques en liaison froide, les ustensiles en plastique utilisés en préparation et en service, des actions de communications sont prévues, ainsi que des actions de formation à destination des agents.

Une attention particulière est accordée aux repas à emporter ainsi qu'aux pique-niques pour réduire les déchets et sortir du plastique. Au total, la Caisse des écoles du 8^e arrondissement bénéficie d'une subvention de 2615 euros. Ce montant s'explique par une utilisation quasi inexistante du plastique en liaison chaude, et par le fait que l'établissement avait déjà amorcé le retrait des contenants en plastique ces dernières années. Je vous demande de délibérer.

Mme SEGOND

La loi Égalim votée en 2018 poursuit trois objectifs principaux :

- payer le juste prix aux producteurs pour vivre dignement de leur travail;
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Cette loi fixe l'objectif de l'interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique au 1^{er} janvier 2025 dans la restauration collective.

La loi AGECE de 2020 accorde un axe à la sortie du plastique jetable et fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir. D'ici 2040, tous les emballages plastiques à usage unique seront interdits. Plusieurs mesures à très court terme ont déjà été appliquées depuis le 1^{er} janvier 2021 et vous avez remarqué qu'on interdit désormais les pailles et couverts jetables, ainsi que les couvercles de gobelet. Ce sont des mesures très concrètes portées par le gouvernement.

Dans ce plan de sortie des plastiques proposé par la Ville de Paris, la Ville dit aller plus loin que la loi Égalim, elle a pourtant tardé à s'y engager et se contredit en page 4: «Co-construit avec les 21 gestionnaires de la restauration collective parisienne, ce plan composé de 22 actions a pour objectif de lutter efficacement contre les perturbateurs endocriniens, et de réduire notre volume de déchets plastiques en supprimant le recours au plastique d'ici 2026.» Je rappelle que la loi prévoit l'interdiction de plastique dans la restauration collective au 1^{er} janvier 2025.

Malgré tout, nous poursuivons, je pense, les mêmes objectifs et tant mieux si la Ville va au-delà de la loi en ce qui concerne le plastique à usage unique évoqué dans la loi AGECE. C'est pour cette raison que je voterai pour ce plan.

Mme LÉCUYER

Je me félicite de ce plan qui traduit enfin en action concrète l'opérationnelle nécessité de réduire l'usage des plastiques afin de lutter contre les perturbateurs endocriniens et l'accumulation de plastiques dans l'environnement, en particulier dans la restauration collective.

Bien sûr, sa mise en œuvre nécessitera beaucoup d'efforts, notamment en termes de personnel et de finances, mais c'est un plan absolument indispensable. Je voterai donc pour ce projet de délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DEVE 62. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DEVE 62 est votée à l'unanimité.

21°/2021 DEVE 76 Approbation du projet de Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, pour lancement de la consultation publique.

M. BALADI

Nous le savons tous, le bruit est un facteur important pour la santé, un risque, et génère de la gêne, du stress, de la fatigue, voire des troubles cardiovasculaires, et même des troubles psychiques. Ainsi, la diminution du bruit est un facteur de la qualité de vie et du bien-être. Ici nous est présenté le plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026 qui sera, selon la Ville, un plan de prévention du bruit dans l'environnement pour sa partie traitant du bruit.

Le projet présenté comporte une série d'actions de réduction du bruit routier, en agissant sur la vitesse des véhicules, la qualité des infrastructures, le contrôle des véhicules les plus bruyants ou encore en poursuivant le soutien aux modes de transport silencieux.

Dans le domaine du bruit de voisinage, un plan d'amélioration de l'environnement sonore comporte une série d'actions, de médiations et de régulations des comportements et des activités sur l'espace

public. Notamment le contrôle des terrasses estivales, du tapage nocturne et de médiation avec les professionnels (bars, restaurants, établissements de nuit).

La Ville s'engage également à intervenir sur le bruit des chantiers, sujet très important. Il s'agit d'une charte de «chantiers écologiques à faible nuisance» et a développé le concept de «livraison silencieuse» ainsi qu'à porter attention à ses propres activités. En effet, la Ville génère du bruit avec ses équipements. Elle s'engage également à porter une meilleure réponse aux plaintes pour nuisance sonore. Nous sommes d'ailleurs régulièrement sollicités par tous les riverains par rapport au bruit: travaux, musique intempestive, terrasse ou soirées clandestines, démarrage de scooter motorisé, notamment stationné devant des dark-kitchen, livraisons bruyantes, etc.

L'argumentaire développé ainsi développé par l'exécutif pose pour nous plusieurs questions :

- la limitation de vitesse. Nous pouvons l'entendre, mais cette mesure est présentée comme la solution miracle alors que, concrètement, les nuisances sonores sont diverses et variées. Je suis d'ailleurs intervenu en juin dernier lors du Conseil de Paris pour en parler. Les nuisances apparues ces derniers mois ne sont pas exclusivement liées à la voiture. Je pense notamment au bruit au démarrage des scooters au feu rouge, à l'heure où de nombreuses voitures sont de type hybride électrique ou a minima Start & stop;
- la qualité des infrastructures. Le réel problème est ici le mauvais état flagrant de la voirie parisienne. Nous recevons énormément de sollicitations sur les nids de poule et malgré les 2,3 millions d'euros inscrits au budget de l'arrondissement, je vous assure que nous en parlons régulièrement au Conseil. Il y a des travaux incessants, et la voirie représente un véritable danger pour les utilisateurs. La Ville se fait d'ailleurs régulièrement condamner par les assureurs et les personnes, parce qu'elle est responsable pénalement. La voirie parisienne, comme le montre la chute de 14 % des dépenses de travaux au budget, est mal gérée.
- Je voudrais également aborder la problématique très importante des chantiers. Il y en a près de 7 000. Pour l'instant, même si elle est toujours promise, il n'y a toujours pas de coordination de programmation pour les chantiers à Paris;
- De plus, la transition vers l'utilisation des véhicules propres (électriques et hydrogène) apparaît exclue par les mesures «d'urbanisme tactique» mise en œuvre par l'exécutif. À la lutte contre la pollution automobile entreprise jusqu'alors, semble avoir succédé une lutte pure et simple contre l'automobile dans la ville. Je pense que la Ville ne sait pas différencier la circulation automobile du stationnement, alors que ce sont deux points à prendre séparément. Mon collègue Jean-Louis Barthélemy en parlera un peu plus tard.
- Enfin et pour conclure, il faut une meilleure prise en charge des plaignants. Cela manque, malgré les promesses de la Ville. Pour le 8^e arrondissement, comme c'était inscrit dans notre programme, nous souhaitons une meilleure cohabitation entre riverains et établissements de nuit avec une volonté d'acquiescer des méduses sonores de type Bruitparif dont la phase expérimentale est achevée.

Ainsi, pour toutes ces raisons, nous vous demandons de vous abstenir sur ce vœu.

Mme SEGOND

Effectivement, comme vous l'avez rappelé, ce plan est une succession de bonnes intentions. Malheureusement difficiles à évaluer puisque la Ville se satisfait du bilan 2015-2020 et pourtant, comme vous l'avez rappelé, de nombreux problèmes perdurent. Si nous partageons un point, c'est qu'il s'agit en effet d'un problème de santé publique, et que plusieurs points très importants ne sont pas abordés. La crise sanitaire a fait émerger un nouveau mobilier urbain que sont les terrasses éphémères qui ne sont désormais plus éphémères. Ces dispositifs ont bien sûr étaient salutaires économiquement pour la restauration, il ne s'agit pas de les remettre en cause. Toutefois, le manque d'anticipation, de régulation et de contrôle a engendré des nuisances extrêmement importantes et ont été et demeurent des sources de tensions comme vous le savez.

M. BALADI

Excusez-moi de vous couper, mais vous vouliez vous-même les étendre dans un vœu. À l'époque, je vous avais dit que cela poserait problème.

Mme SEGOND

Il fallait répondre à un besoin urgent, qui était alors celui de faire face à cette crise sanitaire. Je pense par ailleurs que la Mairie de Paris a manqué d'organisation et d'anticipation de ces terrasses qui ont proliféré de manière erratique. Les bennes à ordures, aussi, sont des sources de nuisances sonores, notamment le matin. Le petit «bip bip» que l'on entend est certes un élément de sécurité, mais il faut travailler sur les cheminements afin que les bennes n'aient pas besoin de recul. Il faut également travailler avec les constructeurs pour réduire le bruit des mécanismes de levage.

Les habitants des ensembles sociaux, ne les oublions pas, sont particulièrement victimes des bruits de voisinage : les constructions des années 1930, souffrant d'une absence d'isolation phonique, sont concernées en premier lieu. Les bailleurs sociaux ont beaucoup de mal à faire face à ces problèmes : il manque un véritable plan d'isolation phonique et thermique des logements sociaux. Au rythme actuel des rénovations, 4 000 à 5 000 logements par an, il faudra attendre 2060 pour que le parc soit totalement rénové. Pourtant, chaque année la Ville dépense entre 150 et 200 millions d'euros pour préempter des biens dans le privé. Ces enveloppes pourraient, à mon sens, être réaffectées à la rénovation du patrimoine existant : c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme LÉCUYER

La réduction des nuisances sonores est un enjeu majeur de santé publique et de qualité de vie en zone urbaine, comme vous l'avez rappelé. C'est tout particulièrement le cas à Paris, l'une des capitales les plus denses au monde. Nous y sommes tous encore plus sensibles après avoir découvert le calme des rues parisiennes pendant le confinement lié à la pandémie. Dans notre arrondissement, nous sommes régulièrement interpellés par les habitants qui se plaignent de trois principales sources de nuisances sonores, parfois cumulées :

- La circulation routière;
- Les travaux bruyants;
- Les terrasses nocturnes animées.

Je suis plus rarement, quant à moi, saisie pour des troubles du voisinage dans le 8^{ème}.

Concernant la lutte contre les nuisances sonores générées par la circulation routière, je regrette vivement l'abandon in extremis cet été à la demande du président de la République du contrôle technique obligatoire des deux roues motorisées pourtant rendu obligatoire par l'UE. Ce contrôle est indispensable pour lutter contre la pollution sonore et vitale, notamment les petites cylindrées, à l'instar de celles conduites par les livreurs de plus en plus nombreux dans notre arrondissement, à mesure que se développent les quick-commerces et les dark-kitchen comme vous les avez évoquées.

Je propose par ailleurs l'expérimentation d'un enrobé thermique et phonique sur le boulevard Malesherbes puisque de nombreux habitants évoquent le bruit du fait de son pavage. Ce boulevard n'est d'ailleurs pas concerné par l'abaissement de la vitesse à 30 km/h.

S'agissant de la lutte contre les travaux bruyants, je renouvelle ici ma proposition de généraliser des chartes de qualité de chantier pour les travaux d'aménagement importants, à l'instar de ceux, déjà évoqués en juin, du 25-27 rue de Constantinople. Ces chartes auraient pour triple objectif :

- Délivrer la qualité environnementale d'un chantier;
- Garantir aux riverains la mise en œuvre de toutes les précautions nécessaires à leur tranquillité et leurs activités;
- Économiser les consommations de matériaux et d'énergie.

Pour contribuer à réduire les nuisances sonores des travaux, cette charte pourrait notamment prévoir l'information des riverains, la formation des personnels de chantier, la concertation et la prise en compte des plaintes, ainsi que des horaires mieux-disants pour les travaux bruyants, par exemple de 8h à 20h en semaine (au lieu de 7h – 20h) et 9h à 18h le samedi (au lieu de 8h-20h).

Enfin, il faut vraiment intensifier le contrôle des terrasses nocturnes par les agents de la Direction de la Prévention de la Ville de Paris. Il y a beaucoup à faire.

Je m'abstiendrai également parce que ce plan n'est pas suffisamment complet.

Mme d'HAUTESERRE

Je me permets d'apporter deux points sur les terrasses. Comme vous le savez certainement, les terrasses éphémères ont été décidées après le confinement parce que le gouvernement avait imposé des jauges dans les restaurants. C'est parce que les restaurateurs se sont émus de ces mesures qu'Anne Hidalgo avait trouvé cette possibilité de permettre aux restaurateurs d'étendre l'espace d'accueil des clients. C'est la raison pour laquelle ces terrasses ont existé. Celles-ci sont, au départ, éphémères et prennent place sur des emplacements de stationnement ou de livraison.

Par la suite, il y a eu un nouveau confinement. Les restaurateurs, considérant leurs mauvais chiffres réalisés pendant l'été, se sont vu donner la possibilité de rester, de s'étendre. C'est malheureusement devenu une anarchie dans l'installation. Depuis une semaine, les services ont dû procéder à la verbalisation et éventuellement faire retirer les terrasses qui ne sont pas autorisées. Je l'ai rappelé à plusieurs reprises, dans les rues à sens unique où est créé un espace de livraison sur lequel s'installe une terrasse, les véhicules de livraison sont obligés de stationner en plein milieu de la rue, ce qui engendre des nuisances dans tout le quartier...

Avec les services de la police municipale, bientôt installée dans l'arrondissement, nous ferons respecter certaines mesures du nouveau règlement. Comme vous l'avez rappelé, beaucoup de nos riverains ne supportent plus les nuisances sonores, les restaurateurs ne respectant pas toujours les horaires de fermeture...

Le boulevard Malesherbes est limité à 50 km/h parce qu'il est considéré comme un axe préfectoral. Tout au début de notre mandature en 2014, nous avons sollicité les services de la voirie pour changer la chaussée et enlever le pavage. Ce n'est malheureusement pas possible parce que l'association du vieux Paris s'y oppose, alors que tous les riverains du quartier aimeraient que ce soit faisable. Nous ne pouvons pas passer outre. Les ABF n'ont pas autorisé la réfection de ce boulevard.

Mme LÉCUYER

Un sujet récurrent revient concernant ce boulevard, c'est le passage des convois avec les sirènes. Je sais qu'il y a eu une intervention dans le 17^e arrondissement sur cette problématique. Y a-t-il une possibilité de réussir à encadrer ces sirènes ?

Mme d'HAUTESERRE

Il faudrait demander au président de la République de passer ailleurs...

Mme LÉCUYER

Je ne parle pas du président de la République, mais des convois de la Banque de France, etc. Est-ce que ces sirènes sont indispensables ?

Mme d'HAUTESERRE

Il faut demander à tous ces convoyeurs de fonds de rouler à 30 km/h...

Mme KRIKORIAN

Il y a aussi les pompiers. Vous êtes d'accord que ces véhicules d'urgence ont un caractère de priorité et interviennent au quotidien.

Mme d'HAUTESERRE

C'est le Préfet de police qui gère ces axes. Je le vois mal s'adresser au président de la République pour lui signaler qu'il gêne les habitants quand lui ou ses ministres passent en convoi sur le boulevard...

Je mets aux voix la délibération 2021 DEVE 76, la majorité s'abstient. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? *La délibération 2021 DEVE 76 est votée.*

A L'UNANIMITE (1 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

ABSTENTION : 12 (Mme Jeanne D' HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean- Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

22°/2021 DEVE 104 Plan Arbre et Charte de l'Arbre et Modification du barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers

M. BARTHÉLEMY

Aujourd'hui, la Ville de Paris dispose d'un patrimoine arboré d'environ 500000 arbres : 100000 dans l'espace public, 50000 dans les parcs et jardins, 33000 dans les cimetières, 14000 dans les équipements publics et 6500 sur le boulevard périphérique. Au-delà de ces chiffres, il y a également 300000 arbres qui peuplent le domaine parisien, sans compter les arbres de l'espace privé, dont le nombre reste méconnu.

L'exécutif s'est fixé pour objectif la plantation de 70000 arbres dans les rues entre 2021 et 2026. Places, jardins, bois et les prairies du périphérique devraient accueillir ces arbres, quand on planifie de planter environ 100000 arbres dans le périphérique.

Le Conseil de Paris a adopté en novembre 2020 un vœu demandant que soit présenté en 2021 un plan Arbre regroupant toutes les mesures actualisées dans une charte d'engagement pour les acteurs publics et privés en faveur de la protection liée au développement de l'arbre à Paris. Plusieurs vœux sont également venus réitérer le souhait d'une vigilance accrue.

Le plan Arbre opérationnel sur lequel on nous demande de porter un avis a été formulé en trois documents :

- Le plan Arbre a été construit sur la base d'une concertation par le cabinet de Christophe Najdovski qui a sollicité les groupes politiques avant les de recueillir leurs contributions et leurs idées sur une première version allégée du document présenté.

Les idées présentées après consultation des maires d'arrondissement et des élus membres de la huitième commission n'ont malheureusement été que très peu reprises dans le document présenté dans la DEV104. Ce document présenté est long : 89 pages se révèlent assez faible et trop général. En particulier, la question des pieds d'arbre végétalisés n'est pas réellement traitée. Comme vous le savez, les grilles ont été retirées après des difficultés d'entretien liées à l'interdiction de produits phytosanitaires et à cause des gilets jaunes qui s'en servaient d'arme.

Les pieds d'arbre végétalisés accordés à des riverains sont pour un grand nombre abandonnés au bout de quelques mois, entraînant une prolifération d'herbes folles. Nous proposons de mieux associer les maires d'arrondissement à ce processus.

Les conséquences indirectes de ce boisement ne sont pas non plus évoquées, à l'image du renforcement des équipes de nettoyage. Si le nombre d'arbres, donc de feuilles mortes, par extension, augmente, quel sera l'impact sur les équipes nécessaires pour nettoyer les arbres ?

Par ailleurs, je vous rappelle que, selon *Reporterre*, le nombre de jardiniers de la Ville de Paris serait passé entre 2014 et 2020 de 1219 à 1083. Il faudra donc rapidement inverser la courbe des recrutements.

Troisième point d'information des riverains de l'ensemble des travaux concernant les arbres n'est évoqué que partiellement par les sites Internet de la Ville.

Aucun chiffrage dans le temps ni aucune projection spatiale des essences d'arbres que la Ville souhaite planter n'est indiqué. Nous sommes encore dans l'expérimentation.

Je suggérerais également qu'il soit réalisé un comparatif avec d'autres villes qui rencontrent les mêmes problématiques. Nous pourrions ainsi nous inspirer et bénéficier des meilleures pratiques.

- La charte de l'arbre est pleine de bon sens et ne pose pas de problème particulier parce qu'elle reprend des idées qui ont été dites ou redites, qui sont appliquées ou ne le sont pas, mais qui devraient l'être comme :
 - o « choisir le bon arbre au bon endroit »;
 - o « accompagner les jeunes plantations »;
 - o « appliquer une taille raisonnée »;
 - o « veiller à la santé des arbres »;
 - o « compenser les abattages et contribuer au renforcement de la nature en ville »;
 - o « bien tenir un chantier ».
- Le dernier document incluant la délibération est le barème pour l'évaluation des dégâts et le coût des travaux effectuables pour le compte de tiers sur les arbres de la ville de Paris. Il s'agit d'une mise à jour d'un document existant sans changements bouleversants le sens, à l'image du département des Hauts-de-Seine qui produit ce type de documents.

Pour faire un focus sur le 8^e arrondissement, nous comptons 7600 arbres dont 36 arbres dans les écoles, 9 arbres dans les crèches, 6 arbres remarquables, 2138 platanes, etc.

Dans le 8^e arrondissement, nous sommes très soucieux du maintien des espaces verts, et à chaque opération de réaménagement, nous essayons de planter autant d'arbres que possible, mais les contraintes de réseaux sont très fortes. Sur la place Saint-Augustin, par exemple, seuls deux arbres supplémentaires ont pu être plantés, ce qui est très peu. La question d'entretien des pieds d'arbre reste entière, ils sont trop souvent laissés à l'abandon, notamment à la suite d'un permis de végétaliser et sans suivi. Même si le sujet est essentiel, le projet ne nous paraît pas assez abouti en l'état et je propose donc l'abstention.

Mme SEGOND

Si on peut partager la philosophie de la délibération, chacun a bien compris l'objectif de plantation de 170000 arbres sur la mandature est complètement utopique. Paris dispose aujourd'hui de 500000 arbres, vous l'avez dit. Comment, compte tenu de la saisonnalité des plantations et des nombreuses contraintes techniques peut-on atteindre cet objectif? Les forêts urbaines, que promettait également la campagne de Mme Hidalgo ne verront évidemment pas le jour. Plusieurs études techniques ont montré que les contraintes techniques sont trop importantes: cette proposition n'était pas sérieuse.

Par ailleurs, la question de la déformation de la voirie, que vous avez rappelée, causée par les racines des arbres, n'est pas abordée dans ce plan. Une voirie qui deviendrait, de fait, accidentogène pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite notamment. Je vous renvoie aux délibérations que nous avons évoquées plus tôt faisant allusion à chaque Conseil de Paris pour indemniser les victimes d'accident sur la voirie.

Enfin, le coût prévoit une valeur d'acquisition s'élevant à 254 euros par unité, soit 43 millions d'euros sur la mandature. Ma question est de savoir, et les documents soumis n'évoquent rien à ce sujet, la manière de budgétiser les 7 millions d'euros sur le budget primitif 2022 en décembre. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai moi aussi sur cette délibération.

Mme LÉCUYER

Je rejoins tout ce qui a été dit. Ce plan Arbres est un exposé de banalités. On ne sent pas une réelle volonté de valoriser et entretenir notre patrimoine arboré. Je vais dans votre sens : on n'aborde pas du tout le sujet de la végétalisation des pieds d'arbres. On a vu une espèce de «zadisation» d'un certain nombre de pieds d'arbres parisiens. Ces belles grilles qui font aussi le charme de Paris ont en effet mis de côté. Nous en avons d'ailleurs quelques-unes qui traînaient en vrac aux abords du passage de Saint-Félix-du-Roule, ce qui est extrêmement regrettable et dangereux.

Vous avez également évoqué l'absence de chiffrage, l'absence de déclinaison par arrondissement. Ce plan va être très vague. Vous évoquiez les déformations de la voirie liées aux racines d'arbres, ce qui me donne l'occasion d'évoquer la problématique de la piste de roller dans le parc Montceau, avec cette fameuse déformation liée à un arbre classé. Est-ce qu'un jour nous parviendrons à trouver une solution pour que cette piste de roller puisse reprendre un aspect à peu près normal, ou qu'elle soit au moins utilisée correctement ?

Je voterai contre ce plan qui ne présente pas un intérêt majeur.

Mme d'HAUTESERRE

Les travaux vont commencer cet automne sur la piste de roller dans le parc Monceau.

Mme LÉCUYER

C'est une bonne nouvelle. Qu'est-ce qui est prévu exactement ?

Mme d'HAUTESERRE

Les services de la Ville ont fait une étude : ils peuvent rehausser la piste pour que les enfants puissent continuer à faire du roller, sans avoir à couper l'arbre.

Je mets aux voix la délibération 2021 DEVE 104, la majorité s'abstient. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour.

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement n'adopte pas la délibération du Plan Arbre

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Athénaïs MICHEL)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (Mme Catherine LECUYER)

ABSTENTION : 11 (Mme Jeanne D' HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean- Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Sophie SEGOND)

23°/2021 DFA 51 —Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des locaux couverts de la culée droite du Pont Alexandre III — Port des Champs — Élysées (75008 Paris)

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la baignabilité de la Seine à l'horizon 2024. Je me souviens que Jacques Chirac, Maire de Paris, voulait tout faire pour qu'on puisse se baigner dans le fleuve. La Ville souhaite, par cette délibération, cette baignabilité à la fois pour y tenir des épreuves olympiques, mais aussi pour la création de piscines ouvertes au public sur les berges du fleuve. Aujourd'hui, les péniches rejettent leurs eaux usées, pour l'essentiel, directement dans la Seine, sans aucun traitement. C'est le cas de celles installées au Port des Champs-Élysées géré par Voies Navigables de France (VNF). La sécurité sanitaire des baigneurs n'est donc pas garantie aujourd'hui, et des travaux doivent être engagés.

L'établissement public souhaite utiliser un local qui fait aujourd'hui de la concession de la culée du pont Alexandre III afin d'installer un système de traitement des eaux usées. L'avenant dont il est ici question vise donc à réviser le périmètre de la concession de la culée du pont. Une attention particulière a été accordée au fait que le dispositif ne dégage aucune nuisance pour les riverains.

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix la délibération 2021 DFA 54. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? *La délibération 2021 DFA 54 est votée à l'unanimité.*

24°/2021 DFPE 201 —Subvention (20 073 euros) à quatre associations et à un établissement public de coopération culturelle avec deux conventions et trois avenants pour le développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la petite enfance dans les 6^e, 8^e, 14^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Mme d'HAUTESERRE

Depuis le 15 mai dernier, l'association «Je d'enfants» tient le samedi matin à la crèche Laure-Diebold des ateliers parents-enfants sous la forme de jeux libres, d'éveil musical, d'arts plastiques, de yoga ou de danse. L'accès est libre et gratuit dans la limite des places disponibles. L'opération est un succès, puisque l'association sollicite un financement supplémentaire afin de dédoubler les ateliers existants.

Je mets aux voix la délibération 2021 DFPE 201. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DFPE 201 est votée à l'unanimité.

25°/2021 DFPE 218 Subventions (6375 542 euros), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme d'HAUTESERRE

Les crèches associatives bénéficient de subventions de la Ville de Paris. 137.000 euros sont ainsi alloués cette année à la crèche «Coquin'ours» située rue de la Bienfaisance.

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix la délibération 2021 DFPE 218. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DFPE 218 est votée à l'unanimité.

26°/2021 DJS 30 Subventions (121500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S

M. GAUGER

Nous avons dans le 8^{ème} un O.M.S. dynamique qui, cette année, demande à bénéficier une nouvelle fois d'une subvention de 10000 euros. Cette somme est méritée à double titre parce que cet O.M.S. s'investit sur les événements majeurs de l'arrondissement. Nous l'avons encore vu lors du forum des associations du 8^e arrondissement où les bénévoles ont contribué à la bonne organisation de cette journée. Il participe chaque année à animer le Téléthon, il réfléchit à remettre en place les Foulées du 8^e. Il s'inscrit dans tous les événements de la Ville relatifs aux Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

Ce comité a également des projets sur le long terme. Vous savez que nous avons notre action «Escrime à l'école» en collaboration avec le Cercle militaire, ce qui permet à toutes les écoles publiques qui le souhaitent d'offrir gratuitement des ateliers d'initiation à l'escrime dans notre arrondissement, et nous sommes l'un des seuls arrondissements à le proposer. Nous ferons prochainement la même chose pour le Taekwondo. Comme vous le savez, au Grand Palais auront lieu ces deux épreuves aux Jeux olympiques : nous voulons que l'arrondissement soit à la hauteur et profite de cette dynamique auprès des enfants et des habitants du 8^e arrondissement.

L'O.M.S 8 propose également «Sport 8 pour tous» tous les samedis après-midi avec des événements et initiations intergénérationnels au centre sportif Jacqueline-Auriol. Le «Sport 8 Santé» avec le CVS permet quant à lui d'accompagner des personnes atteintes de cancer avec le karaté. Nous sommes également en train de mettre en place un programme à destination des femmes ayant subi des violences sexuelles ou qui ont été battues. Il y aura désormais un autre programme parallèle pour les femmes atteintes de cancer du sein ou en cours de rémission. Nous savons que l'escrime porte des vertus extraordinaires d'un point de vue de la discipline, du sport et de la santé. C'est reconnu.

Un Guide des sports du 8^e arrondissement a à nouveau paru. Celui-ci est à destination des habitants, il est gratuit et permet de mettre en avant les actions de l'O.M.S. mais aussi les associations. Celui-ci est financé en totalité par nos sponsors, au premier rang desquels je tiens à rendre hommage au Crédit Mutuel qui nous accompagne depuis des années.

Enfin, comment ne pas appeler à voter en faveur de cette subvention sans rendre hommage aux bénévoles qui animent l'O.M.S. du 8^e arrondissement. Il faut en effet savoir que l'O.M.S. finance une fédération d'associations dans lesquels de nombreux bénévoles s'activent, avec des profils très divers, de l'instituteur au cadre, ce qui crée une équipe hétéroclite et finalement très dynamique, constructive, et qui reflète notre arrondissement.

Je vous appelle ainsi à voter en faveur de cette O.M.S. 8. Chaque année, j'en profite pour rappeler ses programmes, nous communiquons sur le site Internet et les réseaux sociaux. Je vous invite à suivre cela avec intérêt et passion.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix la délibération 2021 DJS 30.

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DJS 30 est votée à l'unanimité.

27°/2021 DU 125 Dénomination esplanade d'Arménie (8°).

Mme d'HAUTESERRE

Le 8^e arrondissement entretient un lien particulier avec l'Arménie et nos amis Arméniens. Comme vous le savez, le siège du diocèse arménien de France est la cathédrale Saint-Jean-Baptiste située rue Jean-Goujon, où se tient chaque année le festival arménien. La statue du Révérend Komitas en hommage aux Arméniens victimes du Génocide et aux Arméniens morts pour la France a été érigée sur le cours Albert 1^{er} en 2003, conformément à la décision prise en janvier 2001 par Jean Tibéri. En 2009, les espaces situés autour de la statue ont été dénommés «Jardin d'Erevan».

À l'heure où le peuple arménien souffre une nouvelle fois à la suite du conflit de l'Artzakh avec 75000 réfugiés qui ont dû fuir cette région, il nous a semblé, avec la Maire de Paris qui m'a proposé cet emplacement, primordial de réaffirmer notre soutien au peuple arménien. Aussi, l'ensemble de l'esplanade située sur le cours Albert 1^{er} portera désormais le nom de l'esplanade de l'Arménie, englobant la statue de Komitas et le jardin d'Erevan.

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix la délibération 2021 DU 125. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? *La délibération 2021 DU 125 est votée à l'unanimité.*

Mme KRIKORIAN

Si vous le permettez, Madame la Maire, je tiens à vous remercier d'avoir soutenu ce type d'action. Mariée à un homme d'origine arménienne, je sais que vous avez toujours été présente pour soutenir les Français d'origine arménienne. Cette action, c'est grâce à vous. Vous avez toujours su porter votre voix, notamment il y a quelques mois pour soutenir la reconnaissance du Haut-Karabagh qui subissait des assauts des Azéris. Merci pour votre soutien auprès du peuple français et des Arméniens.

28°/2021 DVD 55 Prolongement du RER E EOLE à l'Ouest et réaménagement de la place de la Porte-Maillot (16° et 17°) — Exonération de SNCF Réseau et de la SPL PariSeine des redevances d'occupation temporaire du domaine public pour les travaux.

M. BARTHÉLEMY

Compte tenu de l'intérêt général du prolongement de la ligne E du RER, les emprises de chantier liées à ces travaux sont exonérées de redevances. Dans le 8^e arrondissement, les puits Pasquier, Messine et Friedland sont en voie d'achèvement dans l'attente du passage du tunnelier depuis la Porte-Maillot vers la gare Saint-Lazare, à compter de novembre 2021.

Par ailleurs, je tiens à préciser que nous sommes toujours à l'écoute des riverains qui se plaignent de la saleté de ces chantiers. Nous remontons de façon extrêmement régulière les problèmes et incidents rencontrés auprès de la cellule EOLE qui prend ces réclamations en compte.

Je propose que nous votions pour cette délibération.

Mme LÉCUYER

Les travaux de prolongement du RER EOLE à l'ouest vont se traduire par la création de plusieurs puits dans notre arrondissement. Les adresses figurent sur la délibération. Nous savons que de nombreuses nuisances vont en découler pour les habitants, même si je pense que tout le monde comprend l'intérêt de ce prolongement. Dans certains cas, nous avons du recul sur ce genre de travaux, ce qui nous permet d'observer les conséquences sur les structures de certains immeubles. Compte tenu de ces impacts prévisibles, est-ce que la Mairie du 8^e arrondissement compte organiser une réunion publique d'information des riverains qui permettrait de sensibiliser les habitants aux recours dont ils peuvent user et aux interlocuteurs qu'ils peuvent contacter en cas de problème sur leurs immeubles?

M. BALADI

En tant que riverain du puits Pasquier, je rappelle qu'il y a eu des référés préventifs sur tous les immeubles attenants. D'ailleurs, il y a des mesures d'architectes sur tous les immeubles à côté du puits Pasquier. Comme l'a très bien dit M. Barthélemy, avec la Maire du 8^e arrondissement, nous faisons systématiquement remonter toutes les nuisances que ce soit la saleté aux abords du chantier, mais aussi le bruit. En ce sens, il y a eu une réduction au puits Pasquier. Nous avons procédé à une visite sur site, en lien avec des référents du Conseil de quartier. J'ajouterais que sur les puits pompiers (Friedland, Messine, Pasquier), il y a un affichage donnant un contact et fournissant une adresse e-mail que nous pouvons communiquer aux habitants directement concernés et au conseil de quartier, comme nous l'avons fait.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DVD 55. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 DVD 55 est votée à l'unanimité.

29°/2021 DVD 94 Réseau de chaleur parisien — Approbation du Schéma directeur 2020-2050**Mme d'HAUTESERRE**

Le trafic routier est souvent considéré à tort comme la principale cause de pollution en Île-de-France. Or, c'est le chauffage qui est la première source de gaz à effet de serre dans la région, avec plus de 40 % des émissions. Il est aussi responsable de 40 % des particules ultrafines dont l'impact n'est plus à démontrer dans les problèmes respiratoires, notamment chez les enfants. Le rôle du chauffage dans l'atteinte des objectifs de réduction de notre empreinte carbone est donc primordial. Paris a la chance de disposer d'un atout considérable avec son réseau de chauffage urbain. La chaleur produite pour alimenter les 500000 logements parisiens connectés au réseau CPCU provient à plus de 50 % de source d'énergies renouvelables, essentiellement la valorisation énergétique des déchets ménagers.

Avant le renouvellement de la concession, la Ville de Paris a souhaité élaborer un schéma directeur. Ce dernier se révèle certes ambitieux, mais très incomplet sur les moyens mobilisés pour atteindre concrètement les objectifs. L'engagement financier de la Ville de Paris est ainsi la grande inconnue de ce schéma directeur. Je laisse la possibilité à l'Assemblée de voter comme elle l'entend.

J'appellerai à vous abstenir sur ce texte. Qui souhaite prendre la parole?

Je mets aux voix la délibération 2021 DVD 94. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

A L'UNANIMITE (2 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 2 (Mme Athénais MICHEL, Mme Catherine LECUYER)

ABSTENTION : 11 (Mme Jeanne D' HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Sophie SEGOND)

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément à l'article 26 de notre règlement intérieur, le temps d'examen des questions orales ne peut dépasser une heure par séance. Chaque dépositaire peut lire le texte de sa question s'il le souhaite.

Q08 2021 47 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative au calendrier de mise en œuvre du projet «Renouveau au parc Monceau»

Mme SEGOND

Pour mémoire, vous savez que ce projet a été plébiscité en 2018 par le budget participatif. Il consiste à éclairer l'allée périphérique du parc Monceau, difficilement praticable, comme nous avons eu l'occasion de le souligner dans cette enceinte à plusieurs reprises. Je souhaite savoir où en est la réalisation du projet et si un dispositif temporaire est envisagé, puisqu'apparemment le chantier ne sera pas suffisamment avancé d'ici l'hiver qui arrive à grands pas.

Mme d'HAUTESERRE

Le projet adopté lors du budget participatif 2018 intitulé «Renouveau au parc Monceau» comprenait une enveloppe de 600000 euros pour la réalisation de 3 projets :

- la rénovation de l'éclairage de l'allée principale;
- la création de toilettes supplémentaires;
- et la rénovation de la pyramide.

Parmi ces 3 projets, j'ai souhaité que la priorité soit donnée à la création de toilettes à proximité de l'aire de jeux. Celles de la rotonde étaient en effet trop éloignées et les enfants urinaient dans les massifs, ce qui posait d'abord un problème de sécurité en raison de la présence avérée d'individus au comportement suspect, mais aussi de dégradation des végétaux.

Le parc Monceau étant un site classé, le projet de création d'un bâtiment pour installer des sanitaires nécessitait un passage en commission des sites. Il a fallu obtenir l'accord de la Préfecture de région, mobiliser les services techniques et les ABF.

Une attention particulière a été donc accordée à l'insertion paysagère et à la compensation des sols imperméabilisés. Malheureusement, cet effort indispensable s'est traduit par un renchérissement du projet, consommant l'intégralité du budget participatif.

Il faudra donc, en lien avec le Conseil de quartier, construire un nouveau projet soumis au budget participatif l'an prochain par exemple. Sur la question de l'éclairage, la préservation de la biodiversité nécessite des dispositifs adaptés pour ne pas nuire aux animaux.

Il n'y a pas de vote sur les questions orales.

Q08 2021 48 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'achèvement des aménagements rue Corvetto

Mme SEGOND

« Suite à l'installation d'arbres en pot rue Corvetto dans le cadre de l'opération « Rues végétales », des discussions ont été entamées pour achever le réaménagement de cette portion de rue, notamment en ce qui concerne l'emprise des anciennes places de stationnement. Une réunion s'est tenue au printemps 2019 avec le bureau du Conseil de Quartier de Monceau, un représentant des commerçants et des élus municipaux afin d'envisager la mise en place d'un platelage à niveau avec le trottoir, réglant le problème du stationnement des deux roues entre les pots et permettant l'installation de petites terrasses selon des horaires concertés avec le voisinage. »

Où en sommes-nous de ce projet ?

M. BALADI

Je rappelle qu'une réunion participative et préalable de cette installation a eu lieu le 28 mai 2018, ainsi qu'une réunion de Conseil de quartier, de nombreux échanges d'e-mails ainsi qu'une visite sur site. Pour l'instant, la solution de platelage, c'est-à-dire l'installation d'une sorte d'estrade, a été écartée en raison de son impact sur l'écoulement des eaux et le nettoyage de la rue. De plus, cela risquerait de servir de base pour des terrasses estivales, hors règlement de la Ville de Paris, auquel nous nous devons de nous conformer, sous risque de nuisances évoquées plus tôt. Aucun consensus n'a été trouvé à ce jour entre les riverains et les commerçants à ce sujet. Nous avons reçu des plaintes de riverains concernant une terrasse nocturne dans le quartier.

Mme SEGOND

Cette rue Corvetto fait couler beaucoup d'encre.

Q08 2021 49 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative aux équipements de la rue des Mathurins

Mme SEGOND

« À la suite de demandes que j'ai reçues, serait-il possible d'installer une poubelle et une place de livraison rue des Mathurins, entre le boulevard Malesherbes et la rue d'Anjou puisque cette portion de rue en est dépourvue ? »

M. BALADI

C'est typiquement ce qui nous amène à revoir le fonctionnement de ce Conseil d'arrondissement et à systématiser les questions écrites. Contrairement à ce que disait Mme Lécuyer au début de ce

conseil, les questions écrites ne sont pas limitées. Pour ces deux lignes, nous aurions préféré recevoir un e-mail plutôt qu'une question orale pendant le Conseil d'arrondissement.

Moi-même je suis riverain et j'habite rue des Mathurins. Nous avons sollicité les services à ce sujet. Je rappelle que les trottoirs de la rue sont, pour la plupart d'entre eux, étroits, avec énormément de nuisances : des travaux d'un côté, des terrasses éphémères de l'autre côté, dont une partie d'entre elles vont rester. Tout cela ne permet pas la circulation d'un piéton ou d'un fauteuil roulant ou d'une poussette, puisqu'il faut 1,60 mètre pour circuler dans nos rues. Je parle en connaissance de cause.

Il faut dire que l'installation d'une poubelle ne suffit malheureusement pas à rendre une rue propre. Quant à la création d'un emplacement de livraison, aucune demande n'a été formulée auprès de la Mairie, c'est une vraie problématique puisque les commerçants veulent à la fois se faire livrer, tout en ayant une terrasse devant chez eux. Nous observons cette même problématique avec Mme la Maire rue de Ponthieu. Je parle sous le contrôle de la Présidente des riverains du quartier, cela a été sujet de la dernière mandature, chaque commerce voulait des places de livraison, mais aucun n'en voulait devant sa boutique puisque cela cachait leur enseigne.

Nous prenons le point et reviendrons vers vous. Je pense que ce cas n'est pas l'objet d'une question orale en Conseil d'arrondissement.

Q08 2021 50 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à la limitation de la vitesse à 30 km/h à Paris

Mme SEGOND

«Madame la maire d'arrondissement a-t-elle été consultée sur la décision prise par la Mairie de Paris de limiter la vitesse automobile à 30 km/h (hormis l'avenue des Champs-Élysées, la rue royale et le boulevard Malesherbes) et quelle est sa position ?»

Mme d'HAUTESERRE

Nous n'avons pas été consultés. C'est une décision de la Ville, en concertation avec la Préfecture de police : le Préfet a en effet son mot à dire sur les axes prioritaires.

M. BARTHÉLEMY

La rue royale est maintenue à 50 km/h puisqu'elle dessert des bâtiments d'intérêt national. Nous avons appris dans la presse courant juillet la mise en œuvre de cette mesure effective au 30 août 2021. Néanmoins, ce qui est intéressant sur le fond, c'est que les habitants du 8^e arrondissement, comme nous nous en sommes rendu compte lors des dernières réunions de concertation, portent la volonté que la circulation soit apaisée. Cette mesure concorde donc avec une mesure des riverains et des habitants de l'arrondissement. Cela s'est vu dans les concertations rue de la Bienfaisance, ainsi que pour la rue de Florence et la rue de Moscou.

Q08 2021 51 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à la propreté

Mme SEGOND

«Madame la maire d'arrondissement peut-elle indiquer quels sont les premiers retours d'expérience après la mise en place des dispositifs Trilib' ?»

M. TILLOY

En guise d'introduction, je rappelle la méthode suivant laquelle ont été choisis les emplacements. Les services de la propreté ont identifié des emplacements en fonction du nombre d'immeubles qui ne disposent pas de local poubelle suffisamment grand pour accueillir le flux de recyclage (40 % dans l'arrondissement). Ensuite, l'architecte des Bâtiments de France a validé ces emplacements ainsi que les autres services intervenants sur l'espace public. Enfin, les conseils de quartier ont hiérarchisé ces emplacements pour déterminer ceux à retenir.

Sur demande des riverains, nous avons parfois déplacé un Trilib' afin qu'il les gêne le moins possible. Le 8^e arrondissement dispose de la plus forte densité de Trilib' à ce jour, mais 32 devront être déployés au total. Depuis le déploiement des Trilib' au printemps, 149 collectes ont eu lieu, déclenchées grâce à la sonde de remplissage. Avec des bacs pleins en moyenne à 60 %, ce qui montre la pertinence de ce mobilier pour faire progresser la collecte sélective.

Q08 2021 52 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à la rentrée scolaire dans le 8e arrondissement

Mme SEGOND

«Madame la Maire d'arrondissement peut-elle nous indiquer combien d'élèves ont fait leur rentrée scolaire en septembre dans les écoles maternelles et les écoles primaires de l'arrondissement et quelle est l'évolution par rapport aux années 2019 et 2020?»

Mme MALACHARD des REYSSIERS

En raison de la baisse de natalité depuis plusieurs années, et de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les choix de la vie des salariés, la diminution du nombre d'élèves s'accélère à Paris avec 5500 élèves en moins cette année. Il ne s'agit pas d'un mouvement entre les établissements publics et privés, mais bien le résultat de départs des familles de la capitale. Les compteurs n'ont pas encore été réalisés dans tous les établissements de l'arrondissement par un décret de l'Éducation nationale, mais il semblerait que le nombre d'élèves ait baissé de 80 pour se situer autour de 1600.

Aucune classe n'a été fermée dans notre arrondissement, nous en sommes très contents, contrairement à d'autres. C'est un intense travail entre la Mairie d'arrondissement et les services de l'Éducation nationale pour ajuster au plus près le nombre d'élèves grâce aux demandes de dérogations ou d'inscriptions.

Puisque vous parliez de la rentrée scolaire, je souhaiterais évoquer Affelnet. Nous avons été sollicités et saisis tout l'été par les familles de notre arrondissement dont les enfants se sont retrouvés affectés dans des lycées à l'autre bout de Paris pour la rentrée 2021/2022, à cause de cette procédure d'affectation informatisée, complètement ubuesque. Tous les dossiers reçus ont été transférés aux services des rectorats afin d'essayer de trouver une solution. Les réponses étaient souvent rendues le 25 août, provoquant un stress des enfants et de leurs parents. Le choix du gouvernement d'utiliser ce système d'affectation des élèves par Internet a donc pénalisé de nombreuses familles de notre arrondissement. Cette année, cela s'est avéré particulièrement problématique.

Q08 2021 53 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'utilisation de la cour de l'école Florence le samedi

Mme SEGOND

«L'appel à candidatures pour l'utilisation de la cour de l'école Florence chaque samedi de 10 h à 19 h a été clôturé le 16 août. Quel en a été le résultat? Quelles seront les activités qui seront proposées (ludiques, sportives, d'éveil, etc.). De même, quels sont les intervenants qui ont été finalement choisis?»

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Nous avons reçu très tardivement la liste des associations ayant répondu à l'appel à projets pour l'école Florence. Des échanges sont en cours avec la dizaine d'associations qui a postulé pour programmer des activités dans la cour de l'établissement tout en respectant les engagements pris auprès des riverains en termes de limitation des nuisances sonores.

Nous avons d'ailleurs demandé aux services d'installer un panneau, notamment pour interdire les jeux de ballons dans la rue.

Nous vous tiendrons bien entendu au courant, ainsi que les habitants du 8^e arrondissement.

Mme SEGOND

Le nombre de réponses à l'appel à projets montre l'intérêt porté.

Q08 2021 54 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative aux places en crèches dans le 8^e arrondissement

Mme SEGOND

«La commission crèche s'est réunie à la mairie du 8^e arrondissement mardi 7 septembre. Quel a été le résultat de cette commission. Combien de dossiers ont été traités? Quel a été le nombre de dossiers acceptés et en conséquence combien de demandes n'ont pu être acceptées? Y a-t-il ici aussi une baisse des demandes d'inscription comme dans les établissements scolaires?»

Mme d'HAUTESERRE

L'attribution des places en crèche est parfaitement transparente. Les dossiers sont examinés par une commission qui réunit l'administration, une élue de l'opposition (Athénaïs MICHEL), les directrices des établissements de la petite enfance. Ce sont ces dernières qui nous donnent les disponibilités dans leur crèche, les services de la direction de la petite enfance sont également présents.

Lors de la commission du 7 septembre, nous avons reçu 122 demandes de place pour des enfants nés en 2019, 2020 ou 2021, quand seulement 56 places étaient annoncées disponibles par les directrices des établissements. Il y a plus de demandes que de disponibilités, malheureusement, nous n'avons pas pu satisfaire toutes les familles, il y a des frustrations, mais la procédure se fait en toute transparence, comme pourra également vous l'assurer Athénaïs Michel ici présente. Nous étudions tous les dossiers selon certains critères. Nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde.

Mme SEGOND

Je vous rassure, ma question ne portait absolument pas sur les conditions d'attribution, je voulais juste savoir la façon dont on se situe par rapport au besoin dans l'arrondissement. Vous me dites que 56 places ont pu être attribuées, contre 122 demandes, j'ai obtenu ma réponse.

Mme d'HAUTESERRE

Du fait que les parents télétravaillent, ils avaient besoin de bénéficier davantage de disponibilité et préféreraient que leurs enfants soient gardés par la crèche. Nous n'avons malheureusement pas pu satisfaire tout le monde.

Q08 2021 55 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative au dispositif «Paris Jeunes Vacances» en 2021**Mme SEGOND**

«Combien de dossiers ont été examinés? Combien ont été acceptés dans ce beau dispositif?»

M. GAUGER

Je voudrais avant tout rappeler que, chaque année au moment de la délibération annuelle portant sur le dispositif «Paris Jeunes Vacances» j'en profite pour faire un bilan sur l'année écoulée. Cela a été fait récemment, et je peux refaire un point à ce jour. Pour rappel, le budget annuel alloué s'élevait à 3200 euros, soit potentiellement 16 aides, puisque celles-ci sont données sous la forme de chèque de 200 euros par dossier.

Nous avons tenu une commission estivale le 15 juillet 2021, j'en profite pour remercier les élus de la majorité et de l'opposition qui y ont participé, notamment Martine Guichard et Athénaïs Michel. Lors de cette commission, 11 dossiers ont été attribués sur les 11 demandes faites, puisqu'elles correspondaient aux conditions d'attribution. Ainsi avons-nous consommé une enveloppe de 2 200 euros sur les 3 200 euros, il nous reste donc un solde de 1 000 euros, qui pourrait être abondé à la suite d'un projet du Conseil de Paris courant octobre, à hauteur de 1 400 euros supplémentaires. Cela nous permettrait éventuellement de tenir une dernière commission en fin d'année, si nous recevons des dossiers supplémentaires.

Une fois que le Conseil de Paris aura voté cette enveloppe, comme nous le faisons tout au long de l'année, nous referons de la communication sur ce dispositif: site Internet, réseaux sociaux, journal, surtout auprès de nos relais locaux. Avec mes collègues de cette commission, nous serons toujours rigoureux dans l'obtention de ces dossiers. Il m'est arrivé de soulever dans cette assemblée qu'il n'y a pas de contrôles a posteriori, des justificatifs. La Ville de Paris a entendu ces critiques, il y a désormais un réel suivi de ces chèques Paris Jeunes Vacances, nous pouvons nous en féliciter.

Nous savons en outre que ce contexte post-COVID-19 est difficile pour la jeunesse, en particulier dans les villes. Nous essayons de communiquer un maximum, et j'appelle chacune et chacun d'entre nous à communiquer également à destination des jeunes qui en ont vraiment besoin.

Q08 2021 56 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative aux travaux prévus au 27-29 rue Chateaubriand

Mme SEGOND

«Un permis de construire pour la rénovation de l'immeuble situé au 27-29 rue Chateaubriand a été accordé le 2 septembre dernier. Or, au cours de sa réunion du 6 mai 2021, la Commission du Vieux Paris a regretté «que le dessin proposé pour la façade vise à gommer la matérialité de la façade d'origine». Il ne s'agit, certes, que d'un avis. La Maire d'arrondissement peut-elle informer le Conseil d'arrondissement sur les éléments qui ont conduit à cette autorisation de rénovation?»

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, les maires d'arrondissement émettent simplement un avis dans le cadre de l'instruction des permis de construire. En ce qui concerne l'opération du 27/29 rue Chateaubriand, j'ai émis un avis favorable assorti d'une réserve concernant la façade du bâtiment. En effet, le pétitionnaire proposait initialement une pierre calcaire, dans des tons plus chauds éloignés de la teinte du bâtiment actuel, et peu harmonieux avec le bâti environnant. La Commission du Vieux Paris a émis, à deux reprises, un avis défavorable sur le projet. Le dépositaire du permis de construire a depuis revu son projet. Un permis de construire modificatif est en instruction, avec une façade en marbre d'une couleur plus proche de l'existante.

Q08 2021 57 Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur un premier bilan de la suppression des places de stationnement en surface dans l'arrondissement

Mme LÉCUYER

«La Maire de Paris et son adjoint en charge des transports se sont engagés à supprimer la moitié des places de stationnement en surface dans Paris d'ici 2026 et la fin de la mandature, soit environ 70000 sur les 140000 que compte la capitale. Des composteurs ou des bancs seraient installés sur ces anciennes places de stationnement.

Or, je suis de plus en plus souvent interpellée par des riverains qui peinent à trouver une place de stationnement en surface à proximité de chez eux dans le 8^e arrondissement. Pour certains d'entre eux, personnes âgées ou à mobilité réduite, cet éloignement des places de stationnement est difficile à vivre au quotidien.

Ma question est la suivante: pouvez-vous, s'il vous plaît, nous communiquer un premier bilan d'étape du nombre de places de stationnement en surface supprimées dans le 8^e arrondissement depuis le début de la mandature, ainsi que leur localisation précise, et nous faire part des avis circonstanciés que vous émettez lorsque la Ville de Paris vous soumet ces projets de suppression? J'imagine en effet que vous êtes informés lorsque ces places vous sont soumises.

Comment devons-nous procéder une place qui manque?»

M. BARTHÉLEMY

Comme vous le savez, la politique de la Ville de Paris est de réduire de façon dramatique le nombre de places de parking en surface. Néanmoins, contrairement à ce que vous affirmez, le changement de destination d'usage de l'espace n'est pas l'installation de composteurs et de bancs, mais plutôt :

- la création de places de vélos, motos et trottinettes;
- la rénovation des rues pour permettre la circulation des véhicules de service, comme nous l'avons vu rue de Naples, en plus des pistes cyclables en sens inverse;

- la plantation de 70000 arbres;
- l'aménagement de la rue aux écoles.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins des usagers et des riverains, nous réfléchissons à des propositions que nous pourrions faire pour faciliter le stationnement des habitants de l'arrondissement (type place dépose-minute, places de parking couvert à des prix très compétitifs ou favoriser et privilégier le parking pour les riverains plutôt que pour les personnes vivant hors de Paris). Si nous subissons cette politique de la Ville, nous devons nous y adapter puisqu'il n'y a pas de levier ou de marge de manœuvre importante.

Les suppressions de places de stationnement ne sont pas soumises à la Maire d'arrondissement. Il s'agit d'une politique assumée pour réduire le nombre de véhicules dans la capitale. En 2021, dans l'arrondissement, 169 places ont été supprimées, quand 116 emplacements pour les vélos ont été créés, ainsi que 33 places moto.

Mme d'HAUTESERRE

Je rappelle également que nous avons eu l'occasion d'interpeler la Maire de Paris et les adjoints. Celle-ci nous rappelle souvent qu'elle est élue sur un programme. Elle l'applique. Nous ne sommes pas systématiquement consultés. Elle est élue jusqu'en 2026, nous sommes malheureusement minoritaires au Conseil de Paris, les délibérations ou les vœux que nous proposons sont souvent rejetés. Nous ne restons pas pour autant inactifs.

La démocratie est ainsi faite que c'est la majorité qui vote les textes et la politique de la Ville est de réduire l'utilisation des voitures. C'est la raison pour laquelle les emplacements pour les terrasses sont autorisés sur les places réservées au stationnement payant. Nous ne sommes pas majoritaires, nos vœux et nos délibérations ne sont pas pris en compte et il ne sert à rien de faire de l'obstruction.

Q08 2021 58 Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'amélioration de l'aménagement de la «rue aux écoles» rue de Moscou entre la rue de Liège et la rue de Bucarest

Mme LÉCUYER

«L'aménagement d'une "rue aux écoles" rue de Moscou entre la rue de Liège et la rue de Bucarest — avec notamment la fermeture de la voie à la circulation générale, la neutralisation du stationnement et la pose de blocs de béton sur la chaussée entre la rue de Bucarest et la rue de Turin — a significativement impacté le quotidien des habitants et des commerçants du secteur depuis le 16 août, avec plusieurs difficultés manifestement non prévues et non voulues — non anticipées — :

- *circulation très dangereuse de motos et de vélos sur le trottoir de la rue de Moscou emprunté par de nombreuses familles au droit de la place de Dublin;*
- *difficulté pour de nombreux véhicules afin de tourner à droite depuis la rue de Moscou vers la rue de Bucarest;*
- *difficulté pour les riverains d'accéder à leur parking du fait de barrières cadenassées à l'entrée de la rue de Moscou, bien que cela ait changé récemment;*
- *difficulté — voire impossibilité — pour les commerçants d'être livrés au droit de leur commerce, etc.*

Le site de la mairie du 8^e arrondissement indique qu'une concertation sera organisée avec les riverains à l'automne 2021 dans le cadre de la démarche "Embellir votre Quartier" sur les modalités d'aménagement définitif des différentes rues aux écoles de l'arrondissement et, notamment, celle de la rue de Moscou.

Ma question est la suivante : pouvez-vous nous indiquer quelle est la date prévue pour cette réunion de concertation ? Comment vous comptez en informer — suffisamment en amont — les habitants ? Quel premier bilan faites-vous de cet aménagement provisoire et quelles corrections comptez-vous défendre auprès de la Ville de Paris afin d'améliorer sa version définitive ? »

M. BARTHÉLEMY

Nous avons effectivement vécu un nouveau feuillet à rebondissements avec la mise en place de la rue aux écoles rue de Moscou. Cela est lié à un malheureux manque de coordination entre les services centraux et la Mairie de l'arrondissement. Je tiens néanmoins à souligner une fois de plus l'extrême réactivité de la Mairie d'arrondissement, et de Mme la Maire en particulier, qui a permis, en quelques jours, de stabiliser et trouver une solution qui me paraît optimale. Je passe moi-même matin et soir dans cette rue puisque j'habite dans le quartier.

En quelques mots, je peux rappeler le contexte. Nous avons une demande des familles de leur donner plus d'espace. Le débouché de la rue de Florence sur la rue de Saint-Pétersbourg connaît des passages piétons des plus dangereux, selon l'adaptation des services de la voirie. Nous parlons là des écoles de Florence et de Moscou.

Depuis le déploiement de la coronapiste, rue d'Amsterdam, la rue de Moscou était un itinéraire de retournement pour retourner place de Dublin, donc rue de Saint-Pétersbourg avec des véhicules qui roulaient très vite. C'est la raison pour laquelle les parents d'élèves nous ont demandé de mettre cette rue comme une rue aux écoles.

Pour revenir au sujet de la mise en place de la rue aux écoles rue de Moscou, Mme la Maire s'est déplacée le 9 septembre, à la rencontre des commerçants qui ont compris l'objectif des réaménagements, sous réserve que les livraisons puissent avoir lieu. Certains d'entre eux sont d'ailleurs impatients d'un réaménagement de la rue.

La rue est désormais fermée à la circulation générale, mais elle reste accessible aux riverains et aux livreurs, notamment l'usage du parking rue de Bucarest avec un aménagement de ralentissement des véhicules qui nous paraît extrêmement pertinents. Les barrières qui ont été installées ont été détournées par des mobylettes ou des scooters sur les trottoirs. Grâce à Mme la Maire, cela a été résolu, avec des interventions de la police municipale.

Nous avons demandé une date de concertation aux services, sitôt que nous aurons confirmation de cette date, nous nous efforcerons de la communiquer le plus largement possible : soit sur le site Internet, soit via les groupes WhatsApp des conseils de quartier et sur le journal du 8^e arrondissement.

Mme LÉCUYER

Vous considérez donc qu'en tant que tel, l'aménagement correspond aux attentes d'un équilibre retrouvé entre les piétons et voitures.

M. BARTHÉLEMY

Nous avons mené deux concertations sur la rue de Moscou et la rue de Florence. A priori, c'est à confirmer par cette nouvelle concertation à venir qui permettra de figer les décisions et la situation à mettre en place.

Mme LÉCUYER

Vous évoquez une réunion de concertation, concernait-elle la rue de Moscou ?

M. BARTHÉLEMY

Nous avons demandé une telle réunion, et nous en avons déjà mené une le 1^{er} juillet.

Mme LÉCUYER

Ce jour-là, il s'agissait plutôt d'une présentation de l'exécutif parisien aux riverains. Ils n'étaient pas au courant.

Mme d'HAUTESERRE

S'ils ont participé, c'est qu'ils étaient au courant.

Mme LÉCUYER

J'ignore le nombre de personnes ayant réellement participé à cette réunion, mais il est assez faible.

Mme d'HAUTESERRE

Je me suis déplacée au mois de septembre quand les riverains m'ont appelée parce qu'il y avait une barrière munie de cadenas, dont l'un pouvait ouvrir le barrage. Les automobilistes n'ont pas voulu descendre de la voiture, ce qui a occasionné un bouchon. Je ne suis pas Wonder Woman, et j'ai pu enlever le cadenas. Pendant trois quarts d'heure, j'ai fait la circulation : j'ai ouvert et refermé la barrière alors que les personnes pouvaient le faire elles-mêmes. Les familles sont très contentes, un coiffeur s'est déplacé pour venir nous voir, les parents que j'ai croisés sont contents que nous puissions sécuriser cet espace. Il y a en effet énormément d'enfants et de famille qui fréquentent cette rue.

Je reconnais que nous ne pouvons pas satisfaire 100 % des personnes. Il y aura toujours des mécontents, comme nous en avons vu pour la rue de la Bienfaisance. Aujourd'hui, ceux qui râlaient me demandent de déployer le même dispositif dans telle ou telle rue et de rendre tout l'arrondissement en rues piétonnes ! Il y a toujours des râleurs, nous l'acceptons. Quand on a une conviction, on l'applique.

Beaucoup de monde est satisfait de ce qui se fait dans les rues de la Bienfaisance, de Ponthieu. Pour les rues de Florence et de Moscou, nous allons faire la même chose.

Nous examinons maintenant les deux vœux déposés à ce Conseil.

V08 2021 15 Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif au maintien des cars scolaires pour les cours de piscine

Mme d'HAUTESERRE

Je vais présenter le vœu de la majorité.

Compte tenu de la situation financière de la Ville de Paris que chacun connaît, les services budgétaires rivalisent d'ingéniosité pour trouver des pistes d'économies. Parmi celles-ci, les transports scolaires vers les piscines.

Toutes les écoles parisiennes ont été passées en revue par les services pour déterminer si les enfants pouvaient atteindre la piscine en moins de 20 minutes à pied, auquel cas, les écoles se sont vu notifier la fin de la prise en charge des cars. Pour le 8^e arrondissement, deux écoles étaient initialement concernées par ces choix budgétaires: Robert-Estienne et Bienfaisance.

Cette décision a suscité une forte incompréhension parmi la communauté scolaire que je partage totalement. Comme l'indiquent les considérants du vœu, l'aisance aquatique est une nécessité pour réduire les risques de noyade et participe de l'émancipation par le sport dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Aussitôt la décision connue, j'ai échangé avec les services de la Ville afin qu'ils prennent en compte la situation particulière des deux établissements qui doivent chacun traverser un axe à fort trafic pour aller jusqu'à la piscine Jacqueline-Auriol, les Champs-Élysées pour Robert-Estienne et le boulevard Malesherbes pour Bienfaisance. L'accident survenu la semaine dernière a dramatiquement démontré que l'insécurité routière est bien une réalité sur ces deux axes.

À la suite du dépôt de ce vœu, nous avons obtenu que l'école Robert-Estienne continue de bénéficier d'un car pour la piscine. Nous poursuivons les échanges, car il s'agit d'un coût important, 12500 euros pour une école. Les coopératives scolaires ou l'état spécial de l'arrondissement ne peuvent le prendre en charge.

Nous attendons la tenue des négociations en cours pour l'école Bienfaisance. Je vous propose de modifier le vœu en conséquence pour retirer les mentions relatives à l'école Robert-Estienne parce que nous avons obtenu satisfaction.

Qui souhaite prendre la parole?

Mme MICHEL

Je souhaite tout d'abord vous remercier d'avoir modifié ce vœu pour refléter les réponses déjà apportées par la Ville pour prendre en compte la dangerosité des trajets. Cela témoigne du dialogue constructif entre la Mairie du 8^e et la Mairie de Paris sur ce sujet, et je salue votre geste de bonne volonté d'avoir apporté les modifications en ce sens au texte du vœu. Je ne doute pas que nous pourrions trouver avec les services de la Ville les solutions qui s'importent pour l'école Bienfaisance, et vote donc en faveur de ce vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix le vœu 08 2021 15. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

Le vœu est voté à l'unanimité.

V08 2021 16 Vœu de Mme LÉCUYER pour mettre en place une alternative aux bus thermiques pour les trajets scolaires

Mme LÉCUYER

Je ne sais lequel des deux vœux a été présenté le premier. Nous rejoignons cette thématique.

Plusieurs écoles du 8^e arrondissement sont concernées pour leurs trajets vers la piscine Jacqueline-Auriol, Robert-Estienne et l'école Florence par la décision de la Ville de Paris prise pour des raisons écologiques de ne plus financer les cars scolaires pour les trajets de moins de 20 minutes.

Or, certains trajets comportent la traversée de grands axes de circulation particulièrement dangereux, dont la traversée des Champs-Élysées pour les élèves de l'école Robert-Estienne. Je suis ravie que le problème soit résolu.

De plus, alors que nous connaissons tous l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes, la fatigue liée à ce temps de marche important pour des enfants de moins de 11 ans s'ajoute à celle de l'activité piscine.

C'est pourquoi je propose que notre conseil d'arrondissement émette le vœu que la Ville de Paris mette en place une alternative aux bus thermiques pour les trajets scolaires. Je pense notamment à des navettes type "Traverses de Paris" qui constituent un ensemble de lignes de bus électriques de quartier sur certains arrondissements de Paris, cofinancées par la Ville de Paris et Île-de-France Mobilités, et exploitées par deux transporteurs en particulier, la RATP et B. E. Green, filiale des "Autocars Dominique".

Mme d'HAUTESERRE

Compte tenu de l'adoption du vœu n°15, je vous invite à retirer le vôtre. Il donne à penser que la décision de retirer les cars est liée à la lutte contre la pollution, mais comme nous l'indiquons, il s'agit de considérations budgétaires et le titulaire du marché de la Ville de Paris dispose d'autocars électriques. Je mets aux voix le vœu V08 2021 16 avec un avis défavorable de la majorité.

Mme LÉCUYER

Je le maintiens.

Mme d'HAUTESERRE

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée. La date du prochain Conseil d'arrondissement est fixée au mardi 2 novembre 2021.

Il vous reste quelques heures, jusqu'à ce soir minuit, pour vous exprimer sur les projets du budget participatif. 4 projets locaux ont été finalisés, sans oublier le projet parisien incluant la réfection des statues de la place de la Concorde. Je vous remercie.

Mme LÉCUYER

Le conseil d'arrondissement du 2 novembre 2021 est programmé pendant les vacances scolaires. Pour les parents d'enfants scolarisés, c'est compliqué. Serait-il possible de décaler cette date ?

Mme d'HAUTESERRE

Ce n'est pas possible, parce que c'est en lien avec le Conseil de Paris.

Mme DEBADIER

Merci de penser aussi aux personnes qui n'ont pas d'enfants et qui s'absentent hors des périodes de vacances scolaires.

Fin du Conseil à 21h30



Jeanne d'HAUTESERRE